

Plaisir
Jeu
Esprit d'équipe
Fair-Play
Partage
Respect



N°494 du 29 novembre 2019



District de la
**Nièvre de
football**

NIEVRE FOOTBALL

Journal officiel du District de la Nièvre

ENSEMBLE, faisons vivre le football Nivernais ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

☞ Accès [direct](#)

Mémento

☞ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

☞ Accès [direct](#)

Rencontres, résultats
et classements

☞ Disponibles en fin
de journal

NOS PARTENAIRES

BRICO MARCHÉ

Intermarché
HYPER
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SPORT
COMM

NIEVRE
le département



CENTRE LOIRE

20 filles présentes à Magny-Cours !



Ce mercredi 27 novembre avait lieu le 1er CPD U12 U15 F avec 20 filles présentes sur les 25 convoquées suite aux 2 premiers rassemblement d'octobre.

L'article complet en page intérieure

ACTUALITÉS

La séance a débuté avec le jeu des prénoms pour permettre aux nouvelles U12 de se familiariser avec les filles qui se connaissaient déjà.

Conservations, exercices de passes et situations devant le but ont complété le programme, avant une opposition de fin de séance.

Animé par Nicolas TREPKA CTD DAP, Christophe Jeannin et Gianni Groppo, éducateurs District, la séance s'est déroulée dans un très bon esprit et une belle motivation des filles.



CENTRE DE PERFECTIONNEMENT U13



Saison 2019-2020



~~ CPD n°2 - Groupe A ~~

Date : Mercredi 04 Décembre 2019

RDV : 13h45 (encadrement)

Lieu : NEVERS (Stade de la Baratte)

Responsables : S. LEMERCIER et A. ARCHAMBAULT

Encadrement : J. BOUCHARD, T. BOURDIN et M.

JOUSSET

Début : 14h30 - **Fin :** 16h15

Convocations : 19 joueurs dont 3 GDB

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	FC SLA 09	BRIATTE	JEAN	02/01/2007
2	FC SLA 09	CHEVALLIER	GABIN	19/11/2007
3	FC SLA 09	DARCY	LUKA	26/12/2007
4	ASA VAUZELLES	CORREIA	LORIS	10/09/2007
5	ASA VAUZELLES	<u>LAVIER</u>	<u>ENZO</u>	<u>22/11/2007</u>
6	ASA VAUZELLES	LOPES VIEIRA	MAXIME	22/10/2007
7	ASA VAUZELLES	TALBOTIER	DORYAN	07/01/2007
8	UCS COSNE	BADET VILELLA	XAVI	28/11/2007
9	UCS COSNE	BORDIER	EVAN	27/08/2007
10	UCS COSNE	<u>CLOT</u>	<u>ANTONIN</u>	<u>14/02/2007</u>
11	UCS COSNE	DESMERGEE	ANTOINE	14/08/2007
12	UCS COSNE	HURTAULT	NOA	02/04/2007
13	UCS COSNE	JAREMCZYK	AXEL	19/07/2007
14	UCS COSNE	<u>JARRY</u>	<u>MATTEO</u>	<u>03/04/2007</u>
15	UCS COSNE	ODANT	NOHLAN	26/02/2007
16	UCS COSNE	PARENT	KENZO	12/01/2007
17	UCS COSNE	SARMIENTO	YANIS	03/04/2007
18	SNID	EUZET	NATHAN	04/04/2007
19	SNID	LAVEAU	ALBAN	16/05/2007

Extrait règlement LBFCE : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leurs joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT U13



Saison 2019-2020



~~ CPD n°2 - Groupe B ~~

Date : Mercredi 11 Décembre 2019

RDV : 13h45 (encadrement)

Lieu : NEVERS (Stade de la Baratte)

Responsables : S. LEMERCIER et A. ARCHAMBAULT

Encadrement : J. BOUCHARD, T. BOURDIN et M. JOUSSET

Début : 14h30 - **Fin :** 16h15

Convocations : 19 joueurs dont 3 GDB

	<u>CLUB / ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>
1	FC NEVERS 58	AMELAINE	YANIS	31/07/2007
2	FC NEVERS 58	DEQUIEDT	LEANDRE	18/03/2007
3	FC NEVERS 58	<u>FEREC</u>	<u>EWAN</u>	<u>25/10/2007</u>
4	FC NEVERS 58	FUSEAU	BAPTISTE	27/01/2007
5	FC NEVERS 58	GASSAMA	MOHAMED HAIROU	06/07/2007
6	FC NEVERS 58	LEBRUN	LOUIS	16/07/2007
7	FC NEVERS 58	MULANGA MUGUEL	PAULINO	06/09/2007
8	FC NEVERS 58	SAJID	RAYAN	07/02/2007
9	FC NEVERS 58	TISSIER RIVAS	LOUIS	07/09/2007
10	FC NEVERS 58	ZOLA NKASA	ROWAN	07/03/2007
11	AFGP 58	DEMARAIS	ARSENE	06/08/2007
12	AFGP 58	LE SCAON	KERIAN	16/04/2007
13	AFGP 58	LECLERC	ARTHUR	19/01/2007
14	AFGP 58	RICARD	THEO	18/01/2007
15	AFGP 58	SEQUEIRA	ANTOINE	20/05/2007
16	ASL ST PERE	<u>BINANT</u>	<u>ENZO</u>	<u>21/12/2007</u>
17	AS CLAMECY	GUILIER	THEO	30/05/2007
18	US CHARITOISE	BATTUT	NATHANAEL	22/09/2007
19	US CHARITOISE	<u>PRUEL</u>	<u>ENZO</u>	<u>23/09/2007</u>

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique, nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leurs joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).

COMMUNIQUÉ : RAPPELS IMPORTANTS

TOUTES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

L'appel des licences est obligatoire avant le commencement du match. En cas de dysfonctionnement de la FMI ou lors de l'utilisation d'une feuille de match papier pour les compétitions dans lesquelles la FMI n'est pas mise en place, **les clubs sont tenus de justifier l'identité de leurs joueurs/joueuses avec support photo** (Footclubs, Foot compagnon, etc).

En l'absence de justificatif, l'arbitre ne devra pas faire débiter le match.

CRITÉRIUM FÉMININ

La saisie des résultats dans FOOTCLUBS doit être effective le dimanche soir au plus tard à minuit.

Sont autorisées à jouer les joueuses de la catégorie U16 à Seniors et Vétérans (**INTERDICTION FORMELLE D'UTILISER DES U15**).

Tous les clubs sont tenus d'appliquer le règlement en vigueur sous peine de sanctions financière et sportive.

5ÈME EDITION

**FOOT
DE COEUR**



MAISON DES ROSES

2, Rue de Decize | 58260 LA MACHINE

- JEUX D'ANIMATION, FRESQUE COLLABORATIVE FDC2019
- DÉMONSTRATIONS FOOTBALLISTIQUES, LOTO GÉANT ET GOÛTER
- 9 CLUBS DE FOOTBALL INVITÉS // 2 À 3 JOUEURS PAR CLUB

VIENS EN TENUE DE FOOTBALLEUR !

ORGANISÉ PAR ANTHONY PERRIEAU ET MARTINE FRADIER

MER.

11

DÉCEMBRE

14H - 17H

CLUBS INVITÉS: LA MACHINE, ST BENIN, CERCY,
CHARRIN, CHANTENAY, ESN58, MOULINS ENGILBERT,
ST PIERRE, IMPHY/DECIZE

ÉVÈNEMENT CITOYEN ET SPORTIF
DANS LE SUD NIVERNAIS



La Maison des Roses

Décembre 2019

Mardi 3

18h00 : remise dotations SSS de Fourchambault au collège de Fourchambault

Mercredi 4

14h00 : CPD U13 La Baratte

Jeudi 5

18h15 : tirage 2^{ème} tour Coupe du District et Tour de Cadrage Coupe Féminine

18h30 : Commission d'Appel

Vendredi 6

19h00 : cours mensuel d'arbitre en activité

Mercredi 11

14H00 : CPD U13 La Baratte

Vendredi 13

Module Projet Associatif

Samedi 14

Module Projet Associatif

10h00 : Assemblée Générale d'Hiver de la FFF

10h00 : réunion plateaux U11 2^{nde} phase



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Réunion du 28 Novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 12

Présidence : M. Dominique ATERO

Présents : MM.BERQUIER, CHEMINOT, DEVOUCOUX, MEIGNEN
Excusé : M. BOITIER

1 – INDISPONIBILITES

D DAPOIGNY le 8/12

2 – COURRIERS

Copie d'un mail du club de Nancy FC adressé à la commission de discipline
Copie du rapport d'un jeune arbitre désigné sur un match U18 district

3 – INFOS DIVERSES

Prochain cours mensuel : le 6 décembre

Le Président
Dominique ATERO





Réunion 28 Novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 15

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents: MM. ROUILLERE Christian - COURTAUD Gilles

Excusés : MM. GOUNOT Didier - MONGIN Thierry

1 – CHAMPIONNAT - SENIORS

1.1 Réserve

Départemental 3 – Poule A

Match N° 21492712 du 24/11/2019

ST PERE 2 / NEVERS CHALLUY 2 – Arbitre Mr GOETZ Jean Michel

Réserve d'avant match, régulièrement confirmée en date du 25/11/2019 du club de ST PERE, via la messagerie officielle du club sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club R.C. NEVERS-CHALLUY SERMOISE 2, pour le motif suivant : des joueurs du club R.C. NEVERS-CHALLUY SERMOISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission après étude du dossier dit la réserve recevable.

Après vérification de la FMI du match Régional 3, CLUNY US 1 / NEVERS- CHALLUY- SERMOISE, du 10 Novembre 2019, il s'avère qu'aucun joueur de NEVERS-CHALLUY-SERMOISE 1 n'a participé à ce match. DIT la réserve non fondée et entérine le résultat ST PERE 2 (2/3) NEVERS CHALLUY 2.

La Commission demande au trésorier du District de débiter le club de ST PERE, des frais de dossier soit 20 €uros.

1.2 Réserves non confirmées

La Commission prend note de l'absence de confirmation des réserves posées.

Journée du 17 Novembre 2019 :

Départemental 2 – Poule A Match MARZY 1 / GARCHIZY 2

Départemental 3 – Poule A Match COULANGES 2 / NEVERS CHALLUY 2

Départemental 3 – Poule B Match LA MACHINE 2 / DRUY BEARD 1

Départemental 4 – Poule B Match DRUY BEARD 2 / MOULINS ENGILBERT

2 – STATUTS DES EDUCATEURS

CONTROLE DE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE

Journée 3 du 17 Novembre 2019 : 1 Match joué R.A.S.

Journée 8 du 17 Novembre 2019 : 1 Match joué R.A.S.

Journée 9 du 24 Novembre 2019 : 4 Matches joués

CORBIGNY Absence d'Edicateur déclaré

Amende 30,00 €

Le Président,

Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion 28 novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 16

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : MM. PH. LEJEUNE, L. ERAY, J. MAURIAC, P. RAFFARD, G. MARTIN

Excusés : Mme P. BEAURENAUD

M. M. PINGUET

COMPETITIONS MASCULINES

CHANGEMENT D'HORAIRE PENDANT LA PERIODE HIVERNALE

RAPPEL : à compter du 1^{er} novembre 2019 jusqu'à fin février 2020, les rencontres seront programmées à 14h30 et le lever de rideau à 12h30.

DEROULEMENT :

Les qualifiés pour le deuxième tour :

ALLIGNY-SAINT-AMAND D4, ANLEZY D3, CERCY D1, CIE IMPHY D2, CHANTENAY D3, CHARRIN D2, CHATILLON D3, CHAULGNES D2, COSNOIS FC D2, CORANCY D3, CORVOL D4, COULANGES D2, DRUY-BEARD D3, ENTRAINS D3, ESN 58 2 D2, GARCHIZY-FRANCO-PORTUGAIS D3, LA MACHINE D1, FC NEVERS 58 2 D1, LUTHENAY D1, LUZY-MILLAY D2, MARZY D2, MON TSAUCHE D4, MOULINS-ENGILBERT D3, NARCY D2, NEUVY D4, NEVERS-MAUPAS D4, OLYMPIQUE-SAINT-MARTIN- d'HEUILLE D4, PREMERY D2, SAINT-ELOI D2, SAINT-PERE D1, SAINT-PIERRE D2, SAINT-REVERIEN D3, SAINT-SAULGE D4, SAUVIGNY D2, TANNAY D4, VANDENESSE-SAINT-HONORE D4, VARZY D4.

Rencontres restant à jouer : SAINT-BENIN 2 D2 ou NEVERS-CHALLUY-SERMOISE 2 D3, SAINT-SEINE D4 ou GUERIGNY-URZY 2 D4 (soit 39 équipes).

Le tirage du deuxième tour est fixé, jeudi 5 décembre 2019, à 18h15, au siège du DISTRICT.

1 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 01 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

COSNE 2 / POUQUES 1 – match n° 50056.1 – Demande de l'US COSNE pour avancer la rencontre au samedi 30 novembre 2019, à 19 heures. Accord des deux clubs et de la commission.

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

LA CHARITE 3 / CIE IMPHY 1 – match n° 50121.1 – Demande du CIE IMPHY pour inverser la rencontre. Accord de la commission.

Match retour à LA CHARITE.

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

LUZY MILLAY 1 / CHATEAU-CHINON ARLEUF 1 – match n° 50189.1 – est inversé à la demande de LUZY MILLAY et se jouera sur le terrain de CHATEAU-CHINON ARLEUF (terrain en réfection). Accord de la commission.

Match retour à LUZY MILLAY.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule B

CHATEAU-ARLEUF 2 / MON TSAUCHE 1 – match n° 50412.1 – est inversé à la demande de CHATEAU-CHINON-ARLEUF et se jouera à MON TSAUCHE. Accord de la commission.

Match retour à CHATEAU-CHINON.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

GARCHIZY 3 / SAINT-PIERRE 2 – match n° 50460.1 – Demande de GARCHIZY pour avancer la rencontre au samedi 30 novembre 2019, à 17h30. Accord de la commission.

Journée du 8 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

LA MACHINE 1 / VAUZELLES 2 – match n° 50066.1 – Demande de LA MACHINE pour inverser la rencontre. Accord des deux clubs et de la commission.

Le match retour aura lieu à LA MACHINE.

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

SAINT-ELOI 1 / SAINT-BENIN 2 – match n° 50198.1 – Demande de SAINT-ELOI pour avancer la rencontre au samedi 7 décembre 2019, à 14h30. Accord des deux clubs et de la commission.

2 – MATCHES NON JOUES

Journée du 13 octobre 2019

Coupe du CONSEIL DEPARTEMENTAL

SAINT-SEINE D4 / GUERIGNY-URZY R3 – fixé le 15 décembre 2019

SAINT-BENIN R2 / RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE R3 – fixé le 15 décembre 2019

Journée du 20 octobre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

CLAMECY 2 / POUILLY 1 – match n° 50095.1 – fixé le 16 février 2020

Journée du 27 octobre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

LA CHARITE 3 / CLAMECY 2 – match n° 50097.1 – fixé le 15 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

SAUVIGNY 1 / CHARRIN 1 – match n° 50163.1 – fixé le 16 février 2020

Journée du 03 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

LUTHENAY 1 / CORBIGNY 1 – match n° 50037.1 – fixé le 16 février 2020

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

CHAULGNES 1 / LUZY-MILLAY 1 – match n° 50171.1 – fixé le 16 février 2020

COULANGES 1 / SAINT-BENIN 2 – match n° 50174.1 – fixé le 9 février 2020

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

MARZY 2 / NEVERS BANLAY 2 – match n° 50305.1 – fixé le 15 décembre 2019

CORANCY 1 / ANLEZY 1 – Match n° 50303.1 – fixé le 16 février 2020

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

GUERIGNY URZY 2 / TANNAY 1 – match n° 50356.1 – fixé le 9 février 2020

Journée du 10 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

NARCY 1 / CIE IMPHY 1 – match n°50112.1 – fixé le 16 février 2020

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

MONTIGNY 1 / ESN 58 2 – match n° 50176.1 – fixé le 16 février 2020

PREMERY 1 / COULANGES 1 – match n° 50178.1 – fixé le 16 février 2020

DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

SAINT-PERE 2 / COULANGES 2 – match n° 50244.1 – fixé le 15 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

CORVOL 1 / CHAULGNES 2 – match n° 50361.1 – fixé le 9 février 2020

Journée du 17 novembre 2019

Coupe du DISTRICT

SAUVIGNY D2 / CERCY D1 – fixé le 15 décembre 2019

VARZY D4 / SAINT-BENIN 2 ou NEVERS-CHALLUY-SERMOISE 2 – fixé le 16 février 2020

Journée du 24 novembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

CERCY 1 / SUD-LOIRE-ALLIER 1 – match n° 50052.1 – fixé le 16 février 2020

FC NEVERS 58 2 / COSNE 2 – match n° 50050.1 – fixé le 15 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

ESN 58 2 / LUZY-MILLAY 1 – match n° 50183.1 – fixé le 9 février 2020

DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

POUGUES 2 / FOURCHAMBAULT 3 – match n° 50247.1 – fixé le 15 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

MARZY 2 / CORBIGNY 3 – match n° 50313.1 – fixé le 16 février 2020

NEVERS-BANLAY 2 / SAINT-REVERIEN 1 – match n° 50318.1 – fixé le 16 février 2020

Journée du 1^{er} décembre 2019

DEPARTEMENTAL 1

CORBIGNY 1 / FOURCHAMBAULT 1 – match n° 50055.1 – fixé le 15 décembre 2019

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

CORBIGNY 3 / CHATILLON 1 – match n° 50319.1 – fixé le 9 février 2020

3 – FORFAIT

- RAS

4 – COUPE DE L'AMITIE

La commission enregistre l'engagement de 26 équipes en Coupe de l'Amitié : ALLIGNY ST AMAND, CERCY 2, CHARRIN 2, CHATEAU ARLEUF 2, CHAULGNES 2, ESN 58 3, DRUY BEARD 2, CORVOL, GARCHIZY 3, GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2, GUERIGNY URZY 2, LA MACHINE 3, LUTHENAY 2, MARZY 3, MOULINS 2, NARCY 2, NEUVY, NEVERS MAUPAS, OLYMPIQUE ST MARTIN, ST PEREUSE, ST PIERRE 2, ST SAULGE, ST SEINE, TANNAY, VANDENESSE ST HONORE, VARZY.

Pour répondre aux souhaits d'une majorité de clubs présents à la réunion de constitution des poules du Championnat Départemental 4, la commission envisage de faire disputer la coupe de l'Amitié **par match aller et retour s'agissant du premier tour, des huitièmes et des quarts de finale** (dates retenues : 1^{er} tour aller 16 février, retour 23 février ; 8èmes de finale aller, 8 mars, retour, 29 mars ; quarts de finale, aller, 12 avril, retour 3 mai).

Un aménagement au règlement sera proposé au Comité de Direction.

5 - COURRIEL

- RAS

COMPETITIONS FEMINIENES

6 – CRITERIUM FEMININ SENIORS A 8

La commission enregistre l'engagement de onze équipes : CORBIGNY 1, COSNE USC 1, COSNOIS FC 1, Entente CLAMECY-ANDRYES 1, Entente POUILLY-2F2N 1, MARZY 1, FC NEVERS 58 1, FC NEVERS 58 2, SNID 2, SNID SENIORS 1, SAINT-REVERIEN 1.

Le calendrier est consultable sur le site du DISTRICT.

COUPE DEPARTEMENTALE

Tour de cadrage avec trois matches, le 16 février 2020

Quarts de finale : 12 avril 2020

Demi-finales : 24 mai 2020

Finale : 14 juin 2020

Le tirage du tour de cadrage sera effectué le jeudi 5 décembre 2020, à 18h15

FUTSAL

Finale départementale : 12 ou 13 janvier 2020

Finale régionale : 8 ou 9 février 2020

7 – MATCHS NON JOUES

Journée du 20 octobre 2019

SNID 2 / NEVERS FC 58 2 – match n° 50786.1 – reporté dimanche 15 décembre 2019, à 10h30

Journée du 27 octobre 2019

FC NEVERS 58 2 / Entente CLAMECY-ANDRYES 1 – match n° 50793.1 – à fixer (la commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date avant le 15 décembre 2019)

Journée du 24 novembre 2019

SNID 1 / CLAMECY-ANDRYES 1 – match n° 50817.1 – fixé le 15 décembre 2019

FC NEVERS 58 1 / POUILLY 2F2N – match n° 50820.1 – fixé le 15 décembre 2019

MARZY 1 / SAINT-REVERIEN 1 – match n° 50821.1 – fixé le 15 décembre 2019

8 – MODIFICATION AU CALENDRIER

- RAS

RAPPEL :

- **La saisie des résultats dans FOOTCLUBS doit être effective le dimanche soir au plus tard à minuit.**
- **Les feuilles de match doivent être transmises au plus tard le mercredi.**
- **Sont autorisées à jouer les joueuses de la catégorie U16 à Seniors et Vétérans (INTERDICTION FORMELLE D'UTILISER DES U15). Tous les clubs sont tenus d'appliquer le règlement en vigueur sous peine de sanctions financière et sportive.**

9 – RAPPEL REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

ARTICLE 20 Règlements Ligue B.F.C.

L'impraticabilité du terrain est définie :

- Soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- Soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,

■ Soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

1. Procédure n°1 : jusqu'au vendredi 16 heures

Si le terrain est impraticable et sans espoir d'amélioration, le club recevant doit annuler son ou ses matches. Pour ce faire, il envoie avant vendredi 16 heures au plus tard, un message d'annulation portant sur le ou les matches annulés. Ce message est transmis par courriel via la messagerie officielle du club au secrétariat du District. Le District informera le club visiteur et les arbitres et officiels désignés.

L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si le District décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire (s'il y a lieu). Les frais de déplacement du représentant seront à la charge du District, si le rapport confirme l'impraticabilité du terrain, et à la charge du club dans le cas contraire.

Le club recevant pourra avoir match perdu par pénalité pour toutes les rencontres annulées indument.

2. Procédure n°2 : le vendredi après 16 heures

Si l'impraticabilité est déclarée le vendredi après 16h, le club recevant doit, sous sa responsabilité, informer immédiatement par courriel via la messagerie officielle:

- Le club visiteur,
- Le secrétariat du District,
- Les arbitres et officiels désignés.

Le District se réserve le droit d'envoyer un représentant pour constater l'état de l'aire de jeu. L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si la Ligue décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire (s'il y a lieu). Les frais de déplacement du représentant seront à la charge du District, si le rapport confirme l'impraticabilité du terrain, et à la charge du club dans le cas contraire. Le club recevant pourra avoir match perdu par pénalité pour toutes les rencontres annulées indument.

3. Procédure n°3 : Pour les rencontres programmées en semaine

Avant 16h le jour du match, se référer à la procédure n°1

Après 16h le jour du match ou jour férié, se référer à la procédure n°2

4. Annulation de match

a. Annulation de lever de rideau Les clubs ont la faculté d'annuler un ou plusieurs levers de rideau s'ils estiment que le déroulement de ces matches pourrait provoquer l'annulation du match principal. Cette annulation devra se faire en conformité avec les prescriptions des paragraphes 1,2 et 3 définies supra.

L'arbitre du match principal et/ou le délégué pourront également annuler ou arrêter, s'ils le jugent utile, le déroulement d'un lever de rideau.

Ils ne le feront toutefois que si la deuxième mi-temps de ce match n'a pas été commencée.

b. Annulation générale

Dans le cas où le District - pour les matches de sa compétence - estime nécessaire de procéder à une annulation générale des matches en raison des circonstances météorologiques, un communiqué officiel paraîtra sur le site internet.

5. Dispositions complémentaires

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation; sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District.

Ce terrain de remplacement pourra être le terrain prévu à l'article 18 ci-dessus ou à défaut un terrain de même niveau à proximité, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 16 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés. Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

6. Cas particulier

a. Cas particulier des matches en retard sur les installations du club.

Si une rencontre de championnat de District, jeunes ou seniors, de la phase "aller" est reportée avant le vendredi 16 heures pour cause de terrain impraticable, le District pourra procéder à son inversion, si le club visiteur a la possibilité de jouer chez lui.

Si cette inversion provoque une modification d'horaire ou de date, elle devra faire l'objet d'un accord écrit des deux clubs. De ce cas, le match retour sera inversé (sauf incidence sur les deux dernières journées de championnat).

b. Cas des deux dernières journées d'un championnat.

- Lors des deux derniers matches du championnat, le club dont le terrain sera déclaré impraticable pour une quelconque raison, devra utiliser un terrain de repli ou à défaut se déplacer chez l'adversaire. Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 16 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés. - Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée, le club pourra avoir match perdu.

DISPOSITIONS PARTICULIERES EN CAS D'INTERDICTION DU TERRAIN PAR SON PROPRIETAIRE.

La décision d'un propriétaire (arrêté municipal par exemple) et les dispositions ci-dessous NE DISPENSENT à aucun moment le Club, seul interlocuteur du District et des autres Clubs, de TOUTES les obligations réglementaires d'information prévues ci-dessus.

Pour respecter l'esprit du protocole d'accord entre l'association des Maires de France (A.M.F.) et la F.F.F. (Ligues et Districts), précisant que le premier est fondé à interdire l'utilisation d'un terrain en cas d'intempéries importantes et que le deuxième, en raison des règles techniques prévues par ses règlements peut déclarer perdu par le club qui reçoit un match non joué s'il apparaît que la décision de non utilisation est fondée sur d'autres motifs que la dégradation du terrain ou que l'arbitre (ou le délégué) a déclaré le terrain jouable, il est prévu la procédure suivante :

48 heures avant la rencontre.

Lorsqu'à la suite d'intempéries importantes et prolongées, le propriétaire du terrain estime que la rencontre risquerait d'affecter gravement l'aire de jeu, il peut interdire l'utilisation.

Cette décision signée par celui-ci est notifiée au club utilisateur qui transmet dans les délais et formes prévus. L'autorisation responsable doit permettre l'accès au terrain si le District décide de procéder à une vérification. La vérification se fera en présence du club et sur invitation de celui-ci en présence d'un représentant du propriétaire.

La veille du match.

En cas d'intempéries soudaines et importantes, si le propriétaire estime devoir interdire une rencontre la décision signée par celui-ci est notifiée au club qui transmet dans les délais et formes prévus.

Après avoir accompli ces formalités réglementaires et seulement après, le Club portera dans FootClubs la mention « match non joué » pour l'information du public et autre usager.

L'autorité responsable doit permettre l'accès au terrain si le District décide de procéder à une vérification (annulation avant 10 heures) ou si l'arbitre se déplace (annulation après 10 heures).

La vérification se fera en présence du club et, sur invitation de celui-ci, en présence d'un représentant du propriétaire.

Le jour même du match.

En cas d'intempéries soudaines et importantes si le propriétaire estime devoir interdire une rencontre la décision signée par celui-ci doit être présentée une heure avant le coup d'envoi aux arbitres et aux équipes. L'arbitre principal ne fait pas dérouler la rencontre mais procède avec le représentant du propriétaire et des clubs à une visite de l'aire de jeu et établit un rapport indiquant clairement le bien-fondé (ou non) de la décision.

Il est recommandé aux clubs d'informer les propriétaires des terrains de ces dispositions réglementaires.

Avis aux clubs visiteurs

En cas d'annulation tardive pour raison majeure, il convient donc de s'en remettre au coup de téléphone reçu du club recevant.

Toutefois, cette annulation devra être confirmée obligatoirement au club visiteur par une télécopie ou un message internet.

Si cette confirmation n'est pas transmise, il convient de le signaler au District pour jugement à intervenir.

Avis aux clubs recevants

Si vous avez annulé le samedi après 10 heures ou le dimanche matin un ou plusieurs matches et le déplacement d'un ou plusieurs juges de touche, vous devez le signaler, par télécopie ou message internet, au secrétariat du District le lundi au plus tard. Ne pas téléphoner.

Avis aux arbitres

Si vous arrivez alors que la rencontre a été annulée, faites votre rapport sur l'état du terrain. Indiquez clairement si vous confirmez l'impraticabilité ou si vous estimez le terrain parfaitement jouable. Vous devez être reçu au stade par un dirigeant, même si le match est déjà annulé. Vos frais de déplacement doivent vous être remboursés.

Si votre délégation n'a pas été annulée par le club recevant, vous devez assurer normalement votre délégation. Toutefois, il est conseillé de téléphoner au club recevant, en cas d'intempéries, car il est possible que l'annulation n'ait pas pu vous être transmise.

Au cas où le déplacement de l'équipe visiteuse n'aurait pu être annulé le dimanche matin (coup de téléphone trop tardif, par exemple), les juges de touche ne seraient pas décommandés. L'arbitre seul jugerait si le match doit ou ne doit pas se dérouler.

Prochaine réunion de la Commission => jeudi 5 décembre 2019, à 17h00

Le Président



Bernard MAY

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Réunion 21 novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 2

Présidence : M. Gilles COURTAUD

Présents : MM. ALDAX – COURTAUD – MEIGNEN – DUFLOUX

1 – Nomination de délégué

Match n°21492847 du 01/12/2019 – D3B – ANLEZY 1 / MOULINS ENGILBERT 1

Conformément à l'Annuaire du District, certaines rencontres pouvant être considérées « à risque », soit à l'initiative du District de la Nièvre, soit sur sollicitation de l'un ou l'autre des clubs en présence (voire les deux), pourront nécessiter l'envoi d'un délégué. Ce délégué ne pourra remplir cette mission à la seule condition d'être désigné officiellement par le District.

Suite aux incidents s'étant produits lors de la saison 2018/2019 (match aller du 11/11/2018 et match retour du 28/04/2019), la Commission désigne officiellement en tant que Délégué Principal Monsieur MARCINIAK Edmond et informe les clubs de ANLEZY et MOULINS ENGILBERT que les frais de déplacement du Délégué seront à leur charge.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

**Le Président,
Gilles COURTAUD**



Réunion: 28 novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal: N° 12

Présidence: M. Alain BUCHETON

Assistent: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony

1 – FOOT A 11

1.1. Reprogrammation de match

U 15**D2A**- Match N° 50879.2 E.Moulins 1 – Cosne 2 du 23 novembre.
La commission reprogramme cette rencontre au 30 novembre à 15h00.

1.2. Demandes

U 18**B**- Match N° 50531.1 E.AFGP 58 1 – E. Charrin 1 du 30 novembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 14h30.
Demande acceptée.

U 18**B**- Match N°50521.1 RCNCS 1-E. Charrin 1 du 16 novembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 21 décembre.
Demande refusée. Cette date n'est pas une date de jeu.

1.3 Match de classement

Suite au tirage au sort effectué par Patrick PONSONNAILLE, membre du Comité de Direction (le club de Cosne n'étant pas concerné par le tirage), la rencontre opposera le 1^{er} de la poule B contre le 1^{er} de la poule A (date de rencontre 07/12/19).
En cas de match nul, séance de tirs aux buts classique.

2 – FOOT A 8

2.1 Reprogrammation de match

U13 **D3B** – Match N°50737.1 Chantenay 1- E.La Machine 1 du 23 novembre.
La commission reprogramme cette rencontre au mercredi 4 décembre à 15h.

U13 **D3C** – Match N°50767.1 Marzy Fem 2 – AFGP 58 3 du 23 novembre.
La commission reprogramme cette rencontre au mercredi 4 décembre à 15h.

2.2 Matchs de classement U13 D1 ET D2

Suite au tirage au sort effectué par Patrick PONSONNAILLE, membre du Comité de Direction (le club de Cosne n'étant pas concerné par le tirage), les clubs de la poule B recevront les clubs de la poule A en fonction du classement.
Les rencontres sont fixées le 07/12/19.

En cas de match nul, séance de shoot out à réaliser avant le début du match.

Les matchs sont :

D1 Cosne / FC Nevers 58
Snid / AFGP 58
ASAV / La Charité
RCNCS / SLA 09

D2 Cosne 2 / AFGP 58 2
E. Prémery GU / FC Nevers 58 2
Clamecy / Marzy
E. Entrains / Coulanges

Les rencontres SNID / AFGP 58 et E. Prémery GU / FC Nevers 58 2 **devront impérativement avoir lieu le samedi 7 décembre** (obligation de communiquer le 3^{ème} accédant à la LBFCF).

3 – INFOS CLUBS

Pour rappel : pour accéder à la phase Intersecteur, les équipes terminant premières de leur championnat doivent avoir à leur tête un éducateur ayant à minima le module de la catégorie concernée.

4 – AMENDES

U18B- Match N°50484.1 La Charité 1 - Snid 3 du 27 novembre.
Forfait déclaré de l'équipe du SNID 3 – Amende 30€.

U18B- Match N°50527.1 O. St Martin 1 – E.St Pierre 1 du 23 novembre.
Forfait déclaré de l'équipe de l'O. St Martin 1 – Amende 30€.

Futsal :

U18 : Forfait 9/11 pour le FC Nevers 58 3 - Amende 30€.

U15 : Forfait 16/11 pour Marzy et l'E. Narcy - Amende 30€ pour les 2 clubs.

U13 : Forfait 02/11 pour Marzy 2 et RCNCS - Amende 30€ pour les 2 clubs.

5 – ARRÊTES MUNICIPAUX

- Municipalité de Chantenay du 23 novembre 2019
- Municipalité de Challuy les 23 et 24 novembre 2019

6 – INFORMATIONS TRANSMISES PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

La commission de discipline suspend, à titre conservatoire, l'équipe U15 du club de Cosnois FC de toutes compétitions officielles.

De ce fait, l'équipe de l'AFGP 58 2 sera le 3^{ème} accédant à la D1.

7 – FESTIVAL U13

Le 1^{er} Tour de cadrage du Festival U13 aura lieu le samedi 7 décembre 2019.

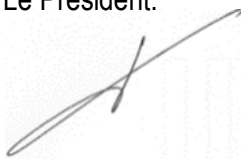
Il concernera les équipes évoluant en D3. Le tirage au sort a eu lieu ce mardi 26 novembre par Anais Tenaille Secrétaire Comptable, Guy Lavalette Trésorier et Joseph Berforini Membre du CD.

Les rencontres sont les suivantes :

- Cosne 3 – St Père
- Olympique St Martin d'Heuille – SNID 3 Féminines
- FC Nevers 58 3 Féminines – Ent Pouilly Cosne
- ASAV 2 – AFGP 58 3
- JSPM – Ent St Benin Montigny
- St Pierre – Corbigny
- Prémary 2 – Ent Moulins
- ESN 58 – Chantenay
- SNID 4 Féminines – Marzy 2 Féminines

Exempts : Ent Narcy Chaulgnes 2 – Ent La Machine – SNID 2 – Moux – Narcy

Le Président.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Réunion électronique : 7 novembre 2019 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : MM BUCHETON – LAVALETTE – MAY – MEIGNEN – NOGUES

1. FC COSNOIS

Suite aux derniers évènements du Dimanche 20 Octobre 2019, le Bureau propose la décision suivante :

« Toutes les rencontres du FC COSNOIS 1 et 2 (Séniors) seront **obligatoirement** dirigées par 3 arbitres officiels et **éventuellement** un délégué du District et ce, au minimum, jusqu'à publication des sanctions prises par la Commission Départementale de Discipline dans le cadre du dossier UCS COSNE 3 / FC COSNOIS 1. Les coûts supplémentaires (arbitres assistants et délégué) seront à la charge du FC COSNOIS. »

Cette proposition est actée à la majorité des voix (4 pour et 2 contre).

La Présidente du District : Françoise VALLET

Le Secrétaire de séance : Bernard MAY



Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Réunion 24 octobre 2019 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : MM. BUCHETON, LAVALETTE, MEIGNEN, MAY, NOGUES

Membre invité : M. ALDAX

1. AG District 26 octobre 2019

Il est effectué un dernier point sur l'organisation de l'Assemblée Générale de POUILLY-sur-LOIRE du 26 octobre 2019.

2. Critérium Féminin

Le critérium se déroule bien avec pas ou peu de rencontres reportées. Cependant il est à noter la participation de quelques U15 F, ce qui est absolument interdit dans les Règlements Généraux.

Le passage à la FMI à partir du 1^{er} janvier 2020, pour le cycle retour est acté.

3. Championnats U13

Le passage à la FMI est également décidé avec application à partir du 1^{er} janvier 2020.

Un achat de tablettes nécessaires est à l'étude.

4. Appel à candidatures : phases finales des compétitions nationales jeunes

La Nièvre ayant eu la chance l'an dernier d'organiser une compétition nationale laisse la place aux autres districts cette année.

5. Club du Cosnois FC

Concernant la numération des maillots des différentes équipes de ce club, la proposition n° 3, applicable au 1^{er} juin 2020 avec amende rétroactive à partir du 1^{er} novembre 2019 en cas de non présentation des nouveaux jeux de maillots au 1^{er} juin 2020, est retenue et proposée au vote au COMITE DE DIRECTION.

6. Projet DDCSPP 58/DNF

Françoise VALLET évoque une note adressée par la DDCSPP de la NIEVRE après les incidents ayant eu lieu à la Baratte, au stade des Senets et à Cosne.

La Direction Départementale propose de tester la mise à disposition de « Jeunes Volontaires Civiques » avec la mission « Prévention des incivilités et des violences dans le domaine du sport ».

Les secteurs neversois et cosnois ont été ciblés pour tester cette initiative.

↳ Accord du bureau sur le principe mais reste à affiner la faisabilité.

La séance est levée à 17h30.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Bernard MAY





District de la
Nièvre de
football

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS
DU DISTRICT DE LA NIÈVRE DE FOOTBALL
Samedi 26 octobre 2019 à POUILLY SUR LOIRE
Saison 2018/2019**

PROCES-VERBAL

Présents

Présidence : Madame Françoise VALLET

Pour le Comité de Direction

Membres présents : MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, BOITIER, BUCHETON, FONTENIAUD, FRANCE, LAVALETTE, LEJEUNE, MAY, MEIGNEN, NOGUES, PONSONNAILLE

Membres excusés : Mmes BEAURENAUD, GALVAING-GAUTHIER
MM. BASTIEN, BONDOUX, DUFLOUX

Assistent : Mmes TENAILLE, TOURNOIS (administratifs District)
MM. ARCHAMBAULT (éducateur sportif), LEMERCIER (CTD PPF),
TREPKA (CTD DAP)

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR M. JEAN-CLAUDE MEIGNEN, VICE-PRESIDENT

Après ouverture des bureaux de pointage :

- | | |
|---------------------------------|----|
| - Nombre de clubs présents : | 51 |
| - Nombre de clubs représentés : | 7 |
| - Nombre de clubs absents : | 6 |

Clubs représentés : Anlezy, Brassy, Cercy, Corancy, Dornecy, Jeunesse Sportive des Portes du Morvan, Nevers Challuy Sermoise.

Clubs absents : Corvol, Guérigny Urzy, Moux, Nevers Maupas, Tannay, Varzy.

Soit un total de voix des membres présents ou représentés de 332 voix sur les 362 voix que peut décompter cette Assemblée.

Le quorum pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir, le tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale soit 22 clubs étant requis et le tiers au moins de la totalité des voix pour cette Assemblée Générale Ordinaire soit 121 voix étant requis,

Monsieur Jean-Claude MEIGNEN, Vice-Président, déclare ouverte cette Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2019.

2. SOUHAITS DE BIENVENUE DE M. LE PRESIDENT DU CLUB DE POUILLY/LOIRE, M. BENJAMIN THOMAS

« Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à Pouilly sur Loire.

Nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui et d'organiser cette Assemblée Générale.

L'AS Pouilly-sur-Loire est un petit club d'une ville de 1700 habitants mais qui ne veut pas rougir de cela et qui se donne les moyens d'être acteur du développement du District de la Nièvre de Football.

Nous avons environ une centaine de licenciés dont 30 % de féminines (joueurs(ses) et dirigeant(e)s). Je suis accompagné au bureau par des filles exclusivement.

Nous avons amorcé une transition de générations et nos dirigeant(e)s sont jeunes. Belle fierté ! Nos deux axes principaux de développement sont l'école de foot et le football féminin, sans oublier la pérennisation de notre équipe senior masculine, vitrine importante pour un club !

Enfin, message personnel, je pense que notre mission de dirigeant, certes pas évidente, est une réelle opportunité et je tiens à féliciter et encourager tous les dirigeant(e)s nivernais dans leur mission ! Dans le cadre de la campagne actuelle « Octobre Rose », je tiens à signaler que le bénéfice récolté ce jour à la buvette sera reversé dans son intégralité à la Ligue contre le Cancer.

Je tiens à remercier le District de la Nièvre pour nous avoir sollicité et fait confiance pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Je remercie également la Mairie de Pouilly sur Loire pour la mise à disposition de cette magnifique salle des fêtes.

Voilà, je n'ai plus qu'à vous souhaiter une bonne Assemblée Générale ! »

3. INTERVENTION DE M. PASCAL KNOPP, ADJOINT A LA MAIRIE DE POUILLY/LOIRE

Avant de lui donner la parole, la Présidente du District remercie la Municipalité de Pouilly/Loire au nom de tout le District pour le prêt gracieux de cette belle salle des fêtes.

« Monsieur le Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football

Madame la Présidente du District de la Nièvre de Football

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Mesdames, Messieurs les Délégués des clubs,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Municipalité de Pouilly/Loire et de tous ses habitants, je vous souhaite la bienvenue dans notre bourgade ligérienne.

Je vous présente les excuses de notre Maire, M. Jean-Jacques LETE qui est retenu par ses obligations professionnelles.

Pouilly/Loire est une ville de 1700 habitants qui se répartissent sur 3 hameaux et un centre bourg. Elle est située à mi-chemin de la source et de l'embouchure de ce dernier fleuve sauvage d'Europe.

La ville est reconnue dans le monde entier pour ses vins dont le Pouilly Fumé qui est un fleuron international. Vous aurez le plaisir de déguster ce célèbre nectar lors du vin d'honneur qui vous sera offert par le Syndicat Viticole et la Municipalité à l'issue des travaux de votre Assemblée Générale.

Le sport occupe une part importante dans notre cité tant dans les sports collectifs que dans les sports individuels : je citerai le football, le tennis, le tennis de table, le judo, la gymnastique ou encore la pétanque. Aussi, recevoir à Pouilly/Loire votre Assemblée Générale annuelle est un immense plaisir pour la Municipalité que je représente et pour le Club de Football présidé par M. Benjamin THOMAS. Je tiens à le féliciter ainsi que toute son équipe de bénévoles, pour la préparation de la salle des fêtes dans laquelle nous vous accueillons : les bénévoles sans qui le sport en milieu rural ne pourrait exister.

Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale.

Je vous remercie. »

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

4. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 OCTOBRE 2018 A SAUVIGNY LES BOIS

Christophe NOGUES, Président Délégué, propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du District de la Nièvre de Football du 27 octobre 2018 à Sauvigny les Bois, paru sur le site internet du District le 23 novembre 2018 et dans le journal électronique « Nièvre Footb@ll » n° 451 du 23 novembre 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, il est alors procédé au vote.

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

5. INTERVENTION DE LA PRESIDENTE DU DISTRICT DE LA NIEVRE

« Mesdames et Messieurs les Élus,

Monsieur le Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Dirigeantes et Dirigeants, Arbitres, Éducatrices et Éducateurs,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction du District, les membres des commissions et les salariés,

Mesdames et Messieurs les Partenaires,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est toujours un véritable plaisir de vous retrouver pour notre Assemblée Annuelle, moment fort dans la vie de notre instance.

Mes remerciements vont tout naturellement aller à la Municipalité de Pouilly/Loire pour le prêt gracieux de cette belle salle et vers le club de Pouilly/Loire qui nous fait le plaisir et l'amitié de nous accueillir aujourd'hui. Merci Benjamin, vous remercieriez toute votre équipe qui a tout mis en œuvre pour nous faire une belle assemblée générale.

Nous voilà à la 4^{ème} année de cette mandature et avant que soit évoqué le bilan de cette saison, je voudrais que nous ayons quelques instants de recueillement pour saluer la mémoire de toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés, et une pensée très sincère envers toutes les familles éprouvées cette saison. Pour tous, je vous demande un instant de recueillement.

Une Assemblée Générale est un moment essentiel dans la vie d'une association.

C'est l'occasion de vous présenter des chiffres, premier signe de santé générale de notre sport que le Trésorier, Guy LAVALETTE, ne manquera pas de vous commenter et si besoin de vous fournir les explications complémentaires et de faire le bilan de la saison écoulée 2018/2019.

Nous vous avons fait parvenir au préalable les rapports financiers ainsi que les rapports d'activités qui relatent tout le travail des commissions.

Toutefois je souhaite revenir sur certains événements qui ont jalonné cette saison :

COUPE DU MONDE FEMININES en France

Hélas, le rêve s'est arrêté ce vendredi 28 juin en ¼ de finale contre les Américaines, futures vainqueurs du tournoi.

Néanmoins, cette coupe fut, je le crois, une réussite pour notre fédération et pour nous tous, il suffisait de voir l'engouement que suscitait notre équipe de France : des stades remplis, une ambiance festive, des moments de convivialité, de fraternité avant et pendant ce mois de compétition.

Saluons la belle qualité organisationnelle que la France a su déployer pour accueillir cette Coupe du Monde. A notre niveau, nous avons participé à 2 actions promotionnelles avec le **Mundialito** à Guérisny qui a accueilli 68 jeunes filles et le « **Village Coupe du Monde 2019** » au parc Salengro de Nevers qui a attiré environ 1000 personnes sur la journée !!!

Je renouvelle mes remerciements aux clubs qui ont participé à ces journées et aux organisateurs du District et des clubs.

U19F

La Fédération Française de Football a confié, cette année, au District de la Nièvre de Football en collaboration avec la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et le club du FC Nevers 58, l'organisation des Finales du Challenge National Féminin U19, le dimanche 26 mai 2019.

Au terme d'une journée exceptionnelle pour les passionnés(ées) du ballon rond, ce sont les équipes de l'OM face à St Malo (Finale Excellence) et du PSG face à Lyon (Finale Élite) qui ont été sacrées championnes.

Cette journée a été l'occasion pour les Nivernais de voir la « locale » évoluer dans les buts du PSG. En effet Alice PINGUET, qui a évolué de U6 à U13 au club de Coulanges les Nevers puis au club de Nevers Foot et FC Nevers 58, est devenue « Parisienne ». C'est donc dans ses terres qu'elle est devenue Championne de France du Challenge National Féminin U19 !!

Un grand BRAVO et tout cela devant un « parterre » de personnalités footballistiques Camille ABILY, Wendie RENARD et Reynald PEDROS pour Lyon, Olivier ECHOUAFNI Bruno CHEYROU, Bernard MENDY, Sophie PERRUCHON pour le PSG, Bernadette CONSTANTIN ancienne joueuse...

Chacun a tout mis en œuvre pour que ce week-end réponde aux attentes de la FFF et soit une RÉUSSITE.

La satisfaction exprimée par les membres de la FFF (dont Bernadette CONSTANTIN), le Staff et joueuses des 4 équipes est une belle récompense pour tous ces acteurs et prouve que si petit soit-il, notre District est capable d'organiser une manifestation d'une telle ampleur !

CNDS

La gouvernance du sport a connu une évolution profonde avec la création récente de l'Agence Nationale du Sport. Cette agence, au sein de laquelle sont représentés l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités locales et le secteur privé, a repris notamment les missions de l'actuel CNDS. Un appel à candidatures a été lancé auprès des fédérations pour donner plus d'autonomie au mouvement sportif dans l'attribution des crédits

afin d'assurer la cohérence entre les objectifs du projet de développement fédéral et l'attribution des subventions.

La Fédération Française de Football s'est portée volontaire pour intégrer cette expérimentation et a donc cette année instruit les demandes de subventions des Ligues, Districts et Clubs portant sur l'aide aux projets. Pour notre district, sur les 12 dossiers clubs, seuls 10 ont présenté des actions éligibles pour un montant total de 12 500 €.

OPERATION CLUB 2EME ÉTOILE

La Fédération Française de Football a souhaité témoigner sa reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour faire vivre le football sur notre territoire. Ainsi, afin de célébrer notre titre de Champions du Monde Masculin, une opération sans précédent au bénéfice des clubs, financée à hauteur de 10 M d'€ par la FFF, a été mise en place à compter de la fin janvier 2019.

Cette opération a porté sur la **Formation** grâce à la possibilité de cumuls de bons de réductions, ensuite elle a porté sur une **dotations en matériel ou textile** qui s'adressait aux plus petits clubs, pour les aider à accueillir au mieux leurs licenciés, et aux clubs formateurs, qui travaillent pour l'avenir de notre football.

Ces dotations exceptionnelles (500, 600 ou 700 €) étaient cumulables entre elles si le club appartenait à plusieurs des catégories éligibles. Aussi, afin de bénéficier de votre dotation, nous vous avons invité dès fin janvier à suivre la procédure d'inscription. 2 rappels ont été faits et malheureusement, fin juin 11 clubs n'avaient pas fait leur demande de dotation, ce qui représente quand même la coquette somme de 6 800 € perdus !!!!

LICENCES

Même si la saison dernière a vu le nombre de licenciés s'accroître de plus de 5% avec **une nette augmentation** des effectifs dans le football d'animation et chez les filles, valorisant ainsi tout le travail fait, en amont, chez les plus jeunes et pour amener les plus jeunes filles sur une pratique pérenne du football féminin, cependant, une **baisse de licenciés** est notable chez les jeunes des catégories U15 à U18 et chez les séniors. Doit-on laisser cette érosion se poursuivre ? Je ne le pense pas. !

Je sais, puisque vous le relatez souvent lorsque l'on vient vers vous, qu'il est difficile de cerner l'engagement de ces licenciés, de comprendre les choix de pratique recherchés par ce public. Le nombre **de reports de matchs de forfaits**, est à la hausse : certains ont tendance à pratiquer le football à la carte, au gré de leurs envies, au détriment du collectif et de l'intérêt de la compétition.

La société change si l'on écoute certains de ces joueurs qui ne se considèrent plus comme des compétiteurs mais qui souhaitent continuer à prendre du plaisir entre amis et à partager aussi quelques moments de convivialité. **Pour remédier à cela, la Fédération propose diverses formes de football loisirs**

Ce plan d'action fédéral c'est l'occasion d'ouvrir les clubs à ces pratiques, je le répète en fonction de votre public, de vos installations et surtout de votre territoire.

Ce serait une erreur d'imaginer une pratique identique sur le territoire de notre district

J'en profite pour vous rappeler que la FFF a décidé de réduire de 50% le coût de la licence loisir dans la catégorie du joueur.

Il nous faut développer le football loisirs qui doit permettre de retenir dans vos clubs des licenciés qui seraient perdus si nous ne sommes pas en mesure d'offrir d'autres alternatives que la compétition.

Je sais aussi que la grande majorité d'entre vous ont un avis très réservé sur ces formes de pratiques

En Juin, le week-end dédié à la pratique du foot diversifié reste une amère déception compte-tenu du programme proposé très varié, de l'investissement financier et humain, ce week-end n'a pas convaincu ! À l'exception de deux ou trois structures pour qui le plaisir et la découverte étaient bien au rendez-vous !

La longue trêve hivernale ainsi que l'orientation Fédérale nous obligent à développer la pratique du Futsal.

Beaucoup d'entre nous regardent avec un certain scepticisme ce football qui est un peu différent mais il nous appartient d'en favoriser le développement. C'est une mission qui nous est dévolue.

J'en profite donc pour vous redire que les inscriptions à ce critérium futsal d'hiver sont lancées : le responsable est toujours Alain ALDAX, n'hésitez pas à vous engager et à le contacter si vous voulez de plus amples renseignements.

Dans les catégories jeunes, le futsal est pratiqué avec plaisir. Ils sont demandeurs. On peut donc raisonnablement penser qu'au fil des saisons cet engouement se retrouvera en catégorie senior.

Nicolas TREPKA est le technicien référent du district pour le football loisir, il est aussi à votre disposition pour vous aider et vous soutenir dans tous les projets que vous voudrez mettre en place sur cette pratique (foot à 8, foot en marchant, plateaux...)

BENEVOLAT /IMPOTS

Le District continue de valoriser, dans ses comptes, ce que représente l'apport très important des Bénévoles qui lui permettent de fonctionner. Ce calcul, en fonction d'éléments objectifs (nombre d'heures de travail des Bénévoles et estimations sur la base de la valeur du S.M.I.C. chargé, avec application de coefficients), a abouti à estimer le travail des 71 Bénévoles à

178 383 € pour la saison 2018 / 2019

Cette somme, très significative, est la démonstration de l'importance et du caractère indispensable de leur investissement dans le fonctionnement du District. Sans tous les Bénévoles qui œuvrent au sein du District, comment pourrions-nous faire fonctionner le football nivernais ? A cette somme s'ajoute bien entendu la somme de **19 842 €**, représentant les frais de déplacement de ces mêmes Bénévoles, qui renoncent au remboursement de leurs frais en optant pour la réduction d'impôts sur le revenu dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts.

C'est donc près de **200 000 €** qui ont ainsi été économisés par le DNF et donc par les clubs. Cela représente l'équivalent de **10 salariés...** Un grand, grand merci à tous ces bénévoles.

Vous aussi, il vous faut valoriser ce travail en produits et en charges. C'est un conseil que l'on vous donne de sorte que, lorsque vous établirez des demandes de subventions auprès de votre mairie, du Conseil Départemental ou du Conseil Régional, vous pourrez montrer ce que représente le bénévolat et ce que coûterait un salarié sans cela.

Donc, félicitations pour ce que vous faites, vous aussi.

COMMUNICATION

La communication avec les clubs n'est pas chose aisée ! Mais le travail sur le site, sur « Facebook » et notre FOOTNIEVRE, commence à porter ses fruits.

Comme vous avez pu le remarquer, notre journal Nièvre Football a changé de présentation. Nous avons fait le choix de ne plus sous-traiter l'édition de notre journal hebdomadaire pour des raisons d'économie. (-4 000 €)

Je veux donc saluer l'énorme travail effectué par Cécile TOURNOIS et Anaïs TENAILLE pour la rédaction de notre nouveau journal.

DISCIPLINE

Il me faut malheureusement évoquer le thème des incivilités.

L'Observatoire de Comportements indique que sur la saison dernière 2,6 % des matchs (football à 11) en Nièvre ont été perturbés par des faits de violence soit 44 rencontres (sur 1726) qui ont été polluées par des faits de violences verbales ou physiques et des incivilités. La Commission de discipline a établi 42 procès-verbaux lors de réunions suite à des rapports d'arbitres, des courriers divers. Elle a procédé à la mise en instruction de 6 dossiers et a convoqué pour des auditions à 34 reprises. Des suspensions de joueurs ont été prononcées, allant de 1 match à 24 mois.

22 matchs ont été supervisés par un membre de la commission avec autant de rapports rendus au District. !!!

Cette saison a été très difficile et éprouvante pour les membres de cette commission et je les remercie sincèrement.

En ce début de saison, des faits inadmissibles se sont encore produits, dont il est clair qu'ils ne devraient pas se passer sur un terrain de football. Je répète ici, une fois de plus, que nos organes disciplinaires continueront, inlassablement, à sanctionner les auteurs de faits de violence perpétrés lors de nos compétitions, dans des conditions proportionnelles à la gravité des faits répréhensibles, dès lors, bien entendu, que ces faits sont avérés et que leurs auteurs ont été identifiés. Ils continueront également à sanctionner les faits répréhensibles commis à l'égard des Arbitres et des Officiels.

Nous lutterons toujours contre les incivilités et également sur les fraudes concernant l'identité des joueurs ou des dirigeants présents lors des rencontres. Je rappelle que de nouveau, nous faisons un contrôle précis sur la participation des jeunes joueurs lors de l'organisation des plateaux. Pas de licence = participation interdite.

Je vous rappelle qu'il vous faut licencier vos petits et vos Dirigeants pour d'évidentes raisons de responsabilité pour les premiers, de reconnaissance et de protection pour les seconds.

Cependant, n'oublions pas tout de même que plus de **97% des rencontres** sur le territoire nivernais se sont déroulées sans aucun problème de discipline. Fort heureusement !

C'est sûrement un peu grâce à chacun d'entre les membres de cette Assemblée si le football nivernais va relativement bien, dans son ensemble.

Conclusion : Il est important de relativiser les enjeux des matchs sur les terrains, il existe des points plus importants dans la vie que le résultat d'une rencontre ! Chacun se doit d'avoir toujours à l'esprit notre devise « Le Jeu avant l'Enjeu ». C'est à ce prix que les parents confieront leurs enfants aux écoles de football et que ces mêmes parents deviendront sans réserve les dirigeants de nos clubs.

FORMATION

La formation reste bien entendu pour le District un objectif fort, qu'il s'agisse des Educateurs, des Dirigeants ou des Arbitres, car il est important de structurer les clubs pour fidéliser les licenciés.

Le rôle de **l'éducateur** a profondément évolué au fil des années.

Il est devenu aujourd'hui fondamental dans l'évolution et l'apprentissage du jeune footballeur.

Aussi les techniciens alerteront encore les clubs et inciteront les éducateurs à suivre les formations aidées par les bons de Formation.

Il est urgent de s'inquiéter au niveau des **arbitres**. Chaque saison, nous perdons des arbitres jeunes et moins jeunes à cause de l'environnement des matchs : -Parents, spectateurs-Educateurs. Dans le dictionnaire, je lis : Educateur « Personne qui s'occupe de l'éducation » Où est l'éducation si l'on passe une partie de la rencontre à apostropher l'arbitre. Ce n'est plus possible, Mesdames et Messieurs les Présidents. Je vous demande de faire le nécessaire auprès de vos éducateurs ainsi qu'auprès des parents.

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Le District de la NIEVRE reste à la disposition de ses clubs et mairies, pour aider au développement du football dans le département, notamment par l'intermédiaire du Fond d'Aide au Football Amateur (sécurisation, vestiaires, clubs houses, éclairage, minibus...). C'est Guy LAVALETTE le référent au niveau des conseils pour monter le dossier. N'hésitez pas à le contacter !!

Je voudrais maintenant aborder la fin de la mandature dont l'échéance est en juin 2020, encore un an me direz-vous ?

C'est un fait mais constituer une liste de 19 membres et formaliser un projet, ce sont des actes qui demandent de la recherche et de la réflexion.

C'est pourquoi au cours de cette AG nous vous proposerons une modification des Statuts.

Il reste une année pour que s'organise et se prépare une succession. La préparation d'élections doit toujours rester dans un contexte bienséant et démocratique.

De nombreux membres dont je fais partie sont susceptibles de laisser les postes clés.

Aussi si vous avez des disponibilités et surtout l'envie de faire évoluer notre football nivernais, n'hésitez pas à franchir le pas et venir nous voir pour en discuter.

Remerciements

Mes remerciements les plus sincères vont vers :

-Vous, les présidentes et présidents, les dirigeantes et dirigeants, les bénévoles qui vous dépensez sans compter pour faire vivre contre vents et marées vos clubs. Vous qui consacrez, bénévolement, tant de temps au détriment de votre famille ou vos amis.

-Vous, Mesdames et Messieurs les arbitres, qui dirigez tous les week-ends les rencontres et faites respecter les lois de ce magnifique jeu qu'est le football. Vous qui êtes de plus en plus contestés...

-Vous, les Educatrices et les Educateurs qui, accueillez, formez de jeunes joueuses et joueurs et inculquez des valeurs notamment celle du respect et enseignez les règles de vie. Vous allez jusqu'à remplacer l'absence des parents dans leur rôle qui sont fondamentalement les leurs.

-Vous les Elus territoriaux, locaux, qui faites de plus en plus avec moins de moyens. Je le sais il n'est pas toujours facile de répondre à toutes les sollicitations.

- Notre Ligue Bourgogne-Franche-Comté. Que chacun continue à faire du bon travail dans les plus hautes instances pour en faire bénéficier les districts au plus proche des clubs.

-Vous les Partenaires qui nous accompagnez, parce que vous aimez notre sport, notre jeunesse, sans demander quelconque retour sinon un peu de considération et du respect.

-Vous les membres du Personnel Administratif. Vous qui faites le maximum pour répondre aux questions et attentes des clubs. Vous êtes véritablement au service des clubs.

-Vous, les Techniciens qui êtes des hommes de terrain. Vous travaillez dans la discrétion et la bonne humeur. Les jeunes licenciés, les parents, les éducateurs et dirigeants vous apprécient.

-Vous, les « Officiels » du district, les membres du Comité Directeur et des Commissions qui passez des heures et des heures à gérer le quotidien et faire fonctionner au mieux l'instance de proximité.

Je vous souhaite à tous les succès espérés pour cette saison 2019-2020 et vous remercie de m'avoir écoutée ».

6. APPROBATION DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITES DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS

Christophe NOGUES, Président Délégué, propose l'approbation des comptes rendus d'activités des Présidents des commissions pour la saison 2018/2019, parus sur le site internet du District le 11 octobre 2019 et dans le journal électronique « Nièvre Footb@ll » n° 487 du 11 octobre 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, il est alors procédé au vote.

Ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

7. RAPPORT FINANCIER

Guy LAVALETTE, Trésorier du District, présente les comptes de la saison 2018/2019.

« Mesdames, Messieurs les élus

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Trésorier du District de la Nièvre de Football, j'ai la mission de vous présenter les comptes clos au 30 Juin 2019.

Vous avez reçu en date du 11/10/2019 les comptes de l'exercice 2018/2019, après contrôle par Madame CELLUCCI Caroline et Monsieur HABAULT Benjamin, commissaires aux comptes du Cabinet COGEP AUDIT représenté ce jour par Madame CELLUCCI Caroline.

A ce jour aucune demande écrite de complément d'information, aucune remarque de votre part n'ont été formulées, je vous présente donc les résultats de l'exercice 2018/2019.

Compte de Résultat

Ce compte récapitule les produits et charges de l'exercice.

L'ensemble des Produits s'élève à 297 869.72 € selon détails suivants

PRODUITS D'EXPLOITATION :

Le montant est de 288 736.15 €, soit une hausse par rapport à l'exercice 2017-2018 de 25 504.25 € (9.68 %).

Hausse qui s'explique par une augmentation des conventions d'objectifs du LFA pour 8 509 € et des aides FFF et Ligue, et ce malgré la baisse des subventions des institutionnels (Conseil Départemental et CNDS)

Prestations de service (licences-cotisations-amendes-engagements-partenariats divers) s'élèvent à **106 879.14 €** contre **97 104.99 €** la saison 2017-2018. Poste qui représente **37.02%** des produits d'exploitation.

Subventions d'exploitation 128 307.73 €. Poste qui représente **44.44 %** des produits d'exploitation.

Nous remercions le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la DDSCPP58, le CNDS, le CDOS, la FFF, la LFA, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football pour leurs aides très précieuses dans la cadre du développement du football départemental.

Les produits de gestion courante 38 972.30 €. Ce poste représente **13.49 %** du montant des produits.

Les reprises sur provisions et transfert de charges d'exploitation 14 576.98 € soit **5.05 %**

CHARGES D'EXPLOITATION :

Elles s'élèvent à **292 846.49 €** contre **288 380.68 €** la saison dernière, soit une hausse de 1.55 % et se répartissent comme suit :

Consommation en provenance des tiers : 29 975.29 € représentant **10.24 %** contre 30 029.94 € la saison écoulée.

Charges externes 85 292.74 € € soit **29.13 %** contre 85 910.98 €

Impôts et taxes 8 091.65 € soit **2.76 %**

Charges de personnel 132 497.67 € soit **45.24 %** contre **44.14 %**

Autres charges 1 379.89 € soit **0.47 %**

Dotations aux amortissements et provisions : 35 609.25 € soit **12.16 %.**

Ce qui donne un résultat d'exploitation négatif de 4 110.34 € pour la saison 2018-2019, reflet de l'activité réelle de notre district, où l'on constate que les charges restent maîtrisées.

Le résultat financier : 16.04 €

Produits financiers 391.04 € (rémunérations des placements)

Charges financières - 375.00 € (intérêts emprunts)

Produits exceptionnels : 8 742.53 € (dont Subventions virées au compte de résultat pour 7 709.86 €)

Charges exceptionnelles : 426 €

Soit pour l'exercice 2018-2019 Résultat exceptionnel : 8 316.53 €

Soit un résultat positif de 4 222.23 €

Résultat Exploitation + charges exceptionnelles (-4110.34+426) + résultat financier – Produits exceptionnels (16.04+8 742.53)

TOTAL DES PRODUITS	297 869.72 €
TOTAL DES CHARGES	293 647.49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 222.23 €

L'exercice est clos au 30 Juin 2019 par un résultat bénéficiaire de **4 222.23 €**

Nous avons au cours de cet exercice fait en sorte d'avoir une gestion qui préserve au mieux les intérêts de votre football et son avenir.

Présentation du Bilan

Le total de l'actif immobilisé est de	329 149.92 €
Celui de l'actif circulant de	266 067.25 €

Le total du passif est de

Fonds propres	501 393.72 €
Provisions risques	6 988.00 €
Dettes -fournisseurs)	86 835.45 € (dont 34 000 € emprunt - dettes sociales – cp

Ce qui nous donne un total de bilan ACTIF – PASSIF de **595 217.17 €**

En ce qui concerne la trésorerie nous avons des disponibilités d'un montant de **187 919.33 €** soit :

- Compte courant	10 509.94 €
- Livret CRCA	170 734.13 €
- Caisse	159.06 €
- Chèques à encaisser	6 516.20 €

Contrairement à la saison dernière (véhicule-parc informatique) cette année nous n'avons pas réalisé d'investissements particuliers.

D'autre part nous avons évalué le nombre d'heures et la valorisation de ces heures effectuées par les 71 bénévoles du District, qui ressortent à 17 892 dont 7 156.80 heures (40 %) valorisées au tarif du Smic horaire à 9.88 € soit 70 709.18 €, et 10 735.20 heures (60%) valorisées à 10.03 € (Smic horaire au 01/01/19) soit 107 674.06 €

Ce qui représente en termes d'engagement des bénévoles un montant global de **178 383.24 €**

Je pense que l'on peut les remercier vivement.

En conclusion de cette présentation je vais passer la parole à Madame Caroline CELLUCCI, commissaire aux comptes, qui a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2018-2019, et qui va vous faire lecture de son rapport.

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DISTRICT DE LA NIEVRE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. »

Approbation des comptes 2018/2019

Après cette lecture, le Trésorier demande l'approbation des comptes qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Trésorier propose à l'Assemblée d'affecter le résultat de l'exercice 2018-2019 en augmentation des réserves de l'association qui s'élèveront à un montant de 430 753.73 € (426 531.5 € + 4 222.23 €), proposition validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation et approbation du Budget Prévisionnel 2019-2020

Guy LAVALETTE présente alors le budget prévisionnel 2019/2020 qui est approuvé à l'unanimité.

La Présidente tient encore à réaffirmer aux clubs que l'objectif du District est le maintien de sa politique financière : « le District est une instance qui vit avec ses moyens mais pas avec ceux qu'elle n'a pas et nous cherchons vraiment comment alléger la facture aux clubs tout en continuant de rendre les services attendus.

Je pense que nous pouvons encore applaudir Guy LAVALETTE pour la tenue des comptes du District et tous les présidents de commissions qui respectent sérieusement leurs budgets ».

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum pour tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire, à savoir la moitié plus un de ses membres représentant la moitié plus une des voix, soit 34 clubs représentant 182 voix étant requis, Monsieur Jean-Claude MEIGNEN, Vice-Président, déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour (article 19 des statuts).

Pour la modification des Statuts du District, la moitié des 2 tiers des clubs présents ou représentés soit 19 votants étant requis, M. MEIGNEN indique la possibilité de modifier lesdits statuts.

8. MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT

Christophe NOGUES, Président Délégué, propose de modifier l'article 13 des Statuts du District relatif à la composition du Comité de Direction, à savoir :

Le Comité de Direction est composé de **15** membres (au lieu de 19 auparavant).

Il comprend parmi ses membres :

- Un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a,
- Un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b,
- Une femme,
- Un médecin,
- 11 autres membres (au lieu de 15).

Assistent aux délibérations du Comité de Direction avec voix consultative :

- le Directeur du District,
- le Directeur Technique Départemental ou le Conseiller Technique Départemental,
- toute personne dont l'expertise est requise.

Ces modifications sont actées à l'unanimité des membres présents.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Jean-Claude MEIGNEN clôture l'AG extraordinaire et rouvre l'AG ordinaire.

9. DESIGNATION DU LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2020 (SECTEUR SUD-EST)

Christophe NOGUES rappelle que la prochaine Assemblée Générale 2020 sera électorale et se déroulera sur le secteur Sud- Est le samedi 27 juin 2020.

Suite à l'appel à candidatures diffusé sur le site internet du District et sur le journal électronique, deux clubs se sont déclarés intéressés, LUZY MILLAY et le SNID (site de Decize), mais au final, la salle de Luzy étant déjà retenue à la date du 27 juin 2020, seul le club du SNID a maintenu sa candidature.

Celle-ci est validée à l'unanimité.

La Présidente donne donc rendez-vous aux clubs nivernais en juin prochain à Decize et remercie encore l'équipe dirigeante du SNID et la Municipalité.

10. ELECTION DES DELEGUES DES CLUBS REPRESENTANT LE DISTRICT AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA LIGUE BFCF SAISON 2019/2020

La Présidente indique que, conformément aux statuts de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football, trois délégués titulaires et trois délégués suppléants représenteront désormais les clubs nivernais en assemblée générale de Ligue.

Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant. Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.

Sur le bulletin de vote, elle indique que les candidats sont inscrits par ordre alphabétique ; pour désigner les trois candidats qui seront titulaires, il est demandé de cocher trois noms sur la liste pour désigner les trois candidats titulaires :

- BERFORINI Joseph (membre CD)
- DUCROT Jean-François (Corbigny)
- GRISARD Lionel (Druy-Béard)
- LANGEVIN Samuel (Moulins Engilbert)
- LAVALETTE Guy (membre CD)
- VOISIN Jean-François (Coulanges)

Les élections de personnes devant se faire à bulletin secret, la Présidente demande à l'assemblée de profiter de la pause pour procéder au vote.

INTERVENTION DE MONSIEUR SAMUEL LANGEVIN, EN SA QUALITE DE DELEGUE DES CLUBS NIVERNAIS

Monsieur LANGEVIN indique qu'il a été contacté par plusieurs présidents de clubs lui demandant d'intervenir lors de cette assemblée afin d'évoquer les problèmes d'incivilités rencontrés récemment sur les terrains nivernais, notamment avec les clubs de COSNOIS FC et NEVERS BANLAY FC.

Il propose d'organiser rapidement une réunion avec les présidents des clubs.

Après l'intervention de Monsieur MARVILLE, Président du club de Cosne/Loire et de M. DUCROT, Président du club de Corbigny, la Présidente indique qu'une procédure disciplinaire est en cours actuellement, qu'elle a rencontré la DDCSPP58 et eu des contacts avec la Préfecture et la Sous-Préfecture de Cosne afin d'organiser des actions et trouver des solutions pour mettre un terme à ces violences rapidement et retrouver du plaisir sur les terrains de football nivernais.

11. INTERVENTION DES TECHNICIENS

La Présidente indique qu'un diaporama relatant les actions techniques a été diffusé pendant la pause permettant ainsi à l'assistance de juger de l'ampleur du travail mis en place par les techniciens du District avec les clubs, les éducateurs, les joueurs, tout cela pour améliorer le football nivernais.

Elle présente alors les techniciens, MM. Nicolas TREPKA CTD DAP, Anthony ARCHAMBAULT éducateur sportif, et le CTD PPF Sébastien LEMERCIER.

Nicolas TREPKA présente également un diaporama concernant notamment le Football Féminin, le championnat Départemental 4 et la pratique du Foot Loisirs.

Sébastien LEMERCIER présente, quant à lui, les orientations de l'Equipe Technique Départementale dont les trois principaux thèmes sont « *Former, Eduquer, Accompagner* » afin de susciter le plaisir de jouer chez le pratiquant en recentrant chaque acteur sur sa mission éducative, en communiquant sur les activités du District et en proposant aussi des événements séduisants afin que chacun s'épanouisse dans la pratique du football départemental.

12. VŒUX DES CLUBS

Deux clubs ont fait des propositions de vœux à savoir :

- *Supprimer l'obligation d'une école de foot pour les petits clubs de moins de 50 licenciés qui sont « torpillés » par les grands clubs.*
- *Illimenter le nombre de mutés pour créer une B ou une C en Départemental 4.*

Ces deux points relevant des Règlements Fédéraux, il n'est donc pas possible d'y déroger.

13. RESULTATS DE L'ELECTION

Jean-Claude MEIGNEN, Vice-Président, informe alors l'assistance du résultat des élections des Délégués : Il présente, tout d'abord, **les délégués TITULAIRES** représentant les clubs libres :

- Guy LAVALETTE (190 voix)
- Samuel LANGEVIN (189 voix)
- Jean-François DUCROT (172 voix)

Et ensuite les **délégués SUPPLÉANTS** :

- Joseph BERFORINI (147 voix)
- Jean-François VOISIN (129 voix)
- Lionel GRISARD (124 voix)

La Présidente félicite ces heureux élus et les remercie sincèrement de s'être portés volontaires.

14. ALLOCUTION DES PERSONNALITES PRESENTES

INTERVENTION DE MADAME COLETTE MONGIAT, VICE PRESIDENTE DE L'ADESS 58

« Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravie d'être parmi vous pour aujourd'hui et vous remercie pour l'invitation.

Je suis très fière du parcours de l'Equipe de France Féminine.

Je vous rappelle que l'ADESS 58 est partenaire du District mais également des clubs de football notamment dans la gestion des salariés, dans la recherche d'emplois, d'apprentissage...

L'ADESS 58 propose également des formations pour les bénévoles ; à venir d'ailleurs une formation "INITIATION COMPTABILITE ET FISCALITE" à NEVERS courant novembre 2019.

Je vous remercie pour votre attention et je souhaite que le football nivernais vive avec beaucoup de fair-play ».

INTERVENTION DE MONSIEUR STEPHANE AUROUSSEAU, VICE PRESIDENT CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

« Bonjour à toutes et à tous.

Je remercie sincèrement la Présidente du District de la Nièvre pour son invitation et suis ravi d'être parmi vous ce matin puisque c'est la première Assemblée Générale du District à laquelle je participe.

Je vous rappelle que nous soutenons le foot amateur et que la Fédération Française de Football a renouvelé son partenariat avec le Crédit Agricole pour les cinq prochaines années, jusqu'en juin 2023.

Le Crédit Agricole, partenaire historique de la FFF, soutient les Equipes de France, le football amateur et les compétitions organisées par la Fédération, notamment la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et la Coupe de France, trophée majeur du football français.

Nous possédons les mêmes valeurs : fidéliser, animer, former, éduquer, accompagner... et je tiens sincèrement à vous féliciter, vous les dirigeants des clubs nivernais car c'est grâce à vous que le football peut vivre.

Je termine en vous souhaitant une bonne saison 2019/2020. »

INTERVENTION DE MONSIEUR DANIEL FONTENIAUD, PRESIDENT LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

« Bonjour à toutes et à tous.

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui dans la Nièvre pour cette assemblée annuelle du District, lieu d'échanges et de partage, et qui, pour moi, revêt un caractère particulier l'ayant côtoyé pendant de nombreuses années.

Je suis fier d'être nivernais au même titre que vous car je peux vous affirmer que la ruralité n'est pas un handicap.

A mon tour, j'adresse mes sincères félicitations et remerciements à tous les bénévoles des clubs grâce à qui le football nivernais se porte bien.

Ce début de saison s'est révélé très compliqué suite aux nombreuses incivilités rencontrées sur les terrains Burgo-comtois (2 matchs arrêtés en Coupe de France, 3 en Coupe Gambardella). Je pense que l'on rencontre un vrai problème de violence de manière générale, lié à la société actuelle.

Sur la saison passée, l'observatoire des comportements démontrait que 2,6 % des matchs comportaient des incidents sur le territoire nivernais contre 1,26 % sur le territoire régional.

Afin d'éradiquer cette violence et de retrouver le calme et la sérénité sur les terrains de football, il me paraît important de travailler avec les institutionnels, de continuer notre éducation à travers le PEF, et de punir sévèrement les auteurs de troubles.

Parlons maintenant d'un point positif : le football féminin et la dynamique créée autour de la Coupe du Monde Féminine puisque 10 % de nos licenciés sur le territoire sont des féminines. Il est important à mes yeux de féminiser nos instances et je renouvelle mes félicitations à Françoise, première femme élue présidente d'un district de football.

Enfin, pour clore mon intervention, je déplore la baisse de nos licenciés due sans doute au renouvellement du certificat médical, le délai de validité (3 ans) a expiré pour une très grande partie de nos licenciés et l'absence de licence pour les jeunes joueurs.

Je vous remercie de votre attention et vous renouvelle mes sincères félicitations. »

15. CLOTURE DES TRAVAUX

Pour conclure, la Présidente remercie toutes les personnalités s'étant exprimées au cours de cette Assemblée Générale.

Elle remercie également toutes celles et ceux qui ont permis à cette Assemblée de se tenir dans de bonnes conditions, avec des interventions sereines, et en profite pour offrir un petit souvenir au Président du club, Benjamin THOMAS pour le remercier lui et toute son équipe pour leur très bon accueil ainsi qu'à la Municipalité de Pouilly/Loire.

La séance est levée vers 13 heures et Françoise VALLET invite tous les participants à un vin d'honneur offert gracieusement par la Municipalité de Pouilly/Loire et le Syndicat Viticole de Pouilly/Loire.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Les Secrétaires de séance : Bernard MAY et Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Departemental 1 Sport Comm / Unique	Poule 0	3
--	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492322	50061.1	St Pere 1- Corbigny 1		Stade Municipal
	Arbitre centre	KAJDAN Pierrick	820662273	Rte De Croquant
	Arbitre assistant 1			58200 ST PERE
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
	Observateur adjoint 1			
21492323	50062.1	Fourchambault 1- Cosne 2		Stade Robert Bacquelin 1
	Arbitre centre	DEVOUCOUX Gerard	820828552	Quai De Loire
	Arbitre assistant 1			58600 FOURCHAMBAULT
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
	Observateur adjoint 1			
21492324	50063.1	Pougues 1- Snid 3		Stade Les Chanternes
	Arbitre centre	ATERO Juan	891810685	Route De Paris
	Arbitre assistant 1			58320 POUQUES LES EAUX
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
	Observateur adjoint 1			
21492325	50064.1	Fc Nevers 58 2- Sud Loire Allier 1		Stade Des Senets 01
	Arbitre centre	TAPIN Bernard	800366943	Terrain Honneur
	Arbitre assistant 1			Rue Du Docteur Michel Gaulier
	Arbitre assistant 2			58640 VARENNES VAUZELLES
	Délégué principal			
	Observateur principal			
	Observateur adjoint 1			
21492326	50065.1	Luthenay 1- Cercy 1		Stade R.Chamereuil
	Arbitre centre	AUROSSEAU Benjamin	871818727	Principal
	Arbitre assistant 1			58240 LUTHENAY
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			
	Observateur adjoint 1			
21492327	50066.1	Vauzelles 2- La Machine 1		Stade Des Ateliers 1
	Arbitre centre	BEN AMAR Lahouari	838412993	Terrain Honneur
	Arbitre assistant 1			Rue Benoit Frachon
	Arbitre assistant 2			58640 VARENNES VAUZELLES
	Délégué principal			
	Observateur principal			
	Observateur adjoint 1			

Departemental 2 / Unique	Poule A	4
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492454	50127.1	Narcy F.C. 1- La Charite 3		Stade Municipal
	Arbitre centre	CORLU Murat	2544302430	Le Bourg
	Arbitre assistant 1			58400 NARCY
	Arbitre assistant 2			
	Délégué principal			
	Observateur principal			

Departemental 2 / Unique	Poule A	4
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492455	50128.1	Cie Imphy 1- Cosnois F.C. 1	
	Arbitre centre	COLAS Pascal	820108884
	Arbitre assistant 1	GOETZ Jean Michel	820111941
	Arbitre assistant 2	SAMI Mohamed	9602508739
	Délégué principal		
	Observateur principal		
21492456	50129.1	Marzy 1- Cosne 3	
	Arbitre centre	TALEB Abderazak	2543861830
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal	CHEMINOT Robert	841811740
21492457	50130.1	Corbigny 2- Fc Nevers Banlay 1	
	Arbitre centre	FOUGERAY Emmanuel	2546180845
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal	STEAU Jean Francois	899182371
21492458	50131.1	St Pierre 1- Clamecy 2	
	Arbitre centre	BOITIER Kevin	811329691
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		
21492459	50132.1	Pouilly 1- Garchizy 2	
	Arbitre centre	GIRARD Christian	820012907
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		

Departemental 2 / Unique	Poule B	5
---------------------------------	----------------	----------

Samedi 07/12/2019 14H30

21492591	50198.1	St Eloi 1- St Benin 2	
	Arbitre centre	THEVENET Philippe	811824415
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		

Dimanche 08/12/2019 12H30

21492588	50195.1	Fourchambault 2- Luzy Millay 1	
	Arbitre centre	GUINARD Sebastien	820758389
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492586	50193.1	Premery 1- Sauvigny 1	
	Arbitre centre	CHEREAU Christophe	881821828
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
	Délégué principal		
	Observateur principal		

Departemental 2 / Unique	Poule B	5
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492587	50194.1	Coulanges 1- Montigny 1	
Arbitre centre	AMELAINE Gerome	838402138	Stade Jean Chorlet
Arbitre assistant 1			Espace Des Saules
Arbitre assistant 2			10 Allée Pierre De Coubertin
Délégué principal			58660 COULANGES LES NEVERS
Observateur principal			
21492589	50196.1	Chateau Arleuf 1- Chaulgnes F.C. 1	
Arbitre centre	RABEUX Emmanuel	800635932	Stade Jean Chevrier
Arbitre assistant 1			Avenue Vauban
Arbitre assistant 2			58120 CHATEAU CHINON
Délégué principal			
Observateur principal			
21492590	50197.1	Esn 58 2- Charrin 1	
Arbitre centre	FERNANDES Jean Manuel	899182202	Stade Banville
Arbitre assistant 1			Rue Th. De Banville
Arbitre assistant 2			58380 LUCENAY LES AIX
Délégué principal			
Observateur principal			

Departemental 3 / Unique	Poule A	6
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 12H30

21492719	50259.1	St Pere 2- Fourchambault 3	
Arbitre centre	ROPERTO Armando	1946813279	Stade Municipal
Arbitre assistant 1			Rte De Croquant
Arbitre assistant 2			58200 ST PERE
Délégué principal			
Observateur principal			
21492720	50260.1	Coulanges 2- Cosnois F.C. 2	
Arbitre centre	COTET Patrick	820104753	Stade Jean Chorlet
Arbitre assistant 1	HERVE Florian	2543195268	Espace Des Saules
Arbitre assistant 2			10 Allée Pierre De Coubertin
Délégué principal			58660 COULANGES LES NEVERS
Observateur principal			
21492721	50261.1	Pougues 2- Entrains 1	
Arbitre centre	SALIHI Hicham	2547215790	Stade Les Chanternes
Arbitre assistant 1			Route De Paris
Arbitre assistant 2			58320 POUQUES LES EAUX
Délégué principal			
Observateur principal	ALMEIDA Manuel	800363848	

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492722	50262.1	Chantenay 1- Sud Loire Allier 2	
Arbitre centre	RENAUD Dominique	899182192	Stade Léon Auboïs
Arbitre assistant 1			Rue Du Stade
Arbitre assistant 2			58240 CHANTENAY ST IMBERT
Délégué principal			
Observateur principal			
21492723	50263.1	Vauzelles 3- Clamecy 3	
Arbitre centre	CALVI Eddy	851815758	Stade De Francheville
Arbitre assistant 1			Rue Du Stade
Arbitre assistant 2			58640 VARENNES VAUZELLES
Délégué principal			
Observateur principal			

Departemental 3 / Unique	Poule A	6
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492724 50264.1	Garchizy Fr. Port. 1- Nevers Challuy 2	Stade Municipal
Arbitre centre	BOUJLILAT Hicham 2547103862	Rue Maurice Pillette
Arbitre assistant 1		58600 GARCHIZY
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Departemental 3 / Unique	Poule B	7
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 12H30

21492853 50327.1	Marzy 2- Anlezy 1	Stade De La Simonnerie
Arbitre centre	JEULT David 810294766	Rue De La Simonnerie
Arbitre assistant 1		58180 MARZY
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Dimanche 08/12/2019 14H30

21492851 50325.1	Fc Nevers Banlay 2- Corbigny 3	Stade Des Senets 04
Arbitre centre	TENAILLE Ludovic 2547218631	Terrain Annexe 3
Arbitre assistant 1		Rue Du Docteur Michel Gaulier
Arbitre assistant 2		58640 VARENNES VAUZELLES
Délégué principal		
Observateur principal		

21492852 50326.1	Chatillon 1- Druy Beard 1	Stade Municipal
Arbitre centre	MERCIER Emmanuel 820580429	58110 CHATILLON EN BAZOIS
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

21492854 50328.1	Moulins Engilbert 1- Corancy 1	Stade Municipal 1
Arbitre centre	TARBOUNI Mostafa 2543198845	Route De Decize
Arbitre assistant 1		58290 MOULINS ENGILBERT
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

21492855 50329.1	Lormes 1- La Machine 2	Stade Lacroix
Arbitre centre	ROLLIN Olivier 810719525	Route De Chateau Chinon
Arbitre assistant 1		58140 LORMES
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

21492856 50330.1	E. Moux Brassy 1- St Reverien 1	Stade Jacky Rateau
Arbitre centre	ALBERTI Alexis 2543970422	Le Bourg
Arbitre assistant 1		58230 MOUX
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Departemental 4 / Unique	Poule A	8
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 12H30

21837378 50372.1	Narcy F.C. 2- Guerigny Urzy 2	Stade Municipal
Arbitre centre	FERREIRA Adelino 841821138	Le Bourg
Arbitre assistant 1		58400 NARCY
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Departemental 4 / Unique	Poule A	8
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 14H30

21837377 50371.1	Corvol F. C. 1- Varzy 1	
Arbitre centre	BILLARDON Emmanuel	838417073
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		
21837379 50373.1	Neuvy Sporting Club 1- Alligny St Amand Fc 1	
Arbitre centre	CALVI Michel Gilbert	899182584
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		
21837380 50374.1	Tannay 1- Garchizy Fr. Port 2	
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		
21837381 50375.1	Non affecté 9- Chaulgnes F.C. 2	
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Departemental 4 / Unique	Poule B	9
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 12H30

21837469 50418.1	Moulins Engilbert 2- Chateau Arleuf 2	
Arbitre centre	CLERE David	815217388
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Dimanche 08/12/2019 14H30

21837467 50416.1	St Seine 1- Cercy 2	
Arbitre centre	BOUCHOUX Olivier	1726238285
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		
21837468 50417.1	Montsauche 1- St Pereuse 1	
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		
21837470 50419.1	St Saulge 1- Non affecté 10	
Arbitre centre		
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Délégué principal		
Observateur principal		

Departemental 4 / Unique	Poule B	9
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 08/12/2019 14H30

21837471	50420.1	Vandenesse St Honore 1- Druy Beard 2	Stade Municipal Le Bourg 58290 VANDENESSE
		Arbitre centre	
		Arbitre assistant 1	
		Arbitre assistant 2	
		Délégué principal	
		Observateur principal	

Departemental 4 / Unique	Poule C	10
---------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 08/12/2019 12H30

21837558	50462.1	Luthenay 2- Marzy 3	Stade R.Chaumereuil
		Arbitre centre REGAIEG Moktar 2546319944	Principal
		Arbitre assistant 1	58240 LUTHENAY
		Arbitre assistant 2	
		Délégué principal	
		Observateur principal	
21837559	50463.1	Esn 58 3- Nevers Maupas 1	Stade Du Rimorin
		Arbitre centre DUMONT Aymeric 2546564953	Rue De Decize
		Arbitre assistant 1	58390 DORNES
		Arbitre assistant 2	
		Délégué principal	
		Observateur principal	

Dimanche 08/12/2019 14H30

21837557	50461.1	St Pierre 2- Non affecté 8	Stade Du Panama 1
		Arbitre centre	Rue De Beaudrillon
		Arbitre assistant 1	58240 ST PIERRE
		Arbitre assistant 2	
		Délégué principal	
		Observateur principal	
21837560	50464.1	Olympique St Martin 1- Garchizy 3	Stade Communal
		Arbitre centre EUZET David 820578747	Route De Nevers
		Arbitre assistant 1	58130 ST MARTIN D HEUILLE
		Arbitre assistant 2	
		Délégué principal	
		Observateur principal MALUS Jean Claude 899182227	
21837561	50465.1	Charrin 2- La Machine 3	Stade Municipal
		Arbitre centre AISSAOUI Mohammed 2546493038	Route De Geneve
		Arbitre assistant 1	La Varenne
		Arbitre assistant 2	58300 CHARRIN
		Délégué principal	
		Observateur principal	

Critérium Féminin / Unique	Poule 0	61
-----------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 08/12/2019 10H30

21949504	50828.1	Marzy 1- Snid Ados 2	Stade De La Simonnerie
			Rue De La Simonnerie
			58180 MARZY
21949505	50829.1	Nevers 58 Fc 1- E. Clamecy Andryes 1	Stade Des Senets 03
			Terrain Annexe 2
			Rue Du Docteur Michel Gaulier
			58640 VARENNES VAUZELLES
21949506	50830.1	Cosne Ucs Football 1- Nevers 58 Fc 2	Stade Foing 2
			Terrain Annexe
			Rue Des Sables
			58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Critérium Féminin / Unique	Poule 0	61
-----------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 08/12/2019 10H30

21949507 50831.1	Snid Seniors 1- Cosnois F.C. 1	Stade Des Halles 1 Avenue Marcel Merle 58300 DECIZE
21949508 50832.1	Non affecté 11- Corbigny 1	
21949509 50833.1	E. Pouilly 2f2n 1- St Reverien 1	Stade Malaga N°1 Cd 243 58150 POUILLY SUR LOIRE

Championnat U13 D3 / Brassage	Poule A	58
--------------------------------------	----------------	-----------

Mercredi 04/12/2019 18H

21947294 50702.1	Narcy F.C. 1- St Pere 1	Stade Municipal Le Bourg 58400 NARCY
------------------	-------------------------	--

Championnat U13 D3 / Brassage	Poule C	60
--------------------------------------	----------------	-----------

Mercredi 04/12/2019 15H

21947355 50761.1	E.Pouilly/Cosne Fem 1- E.Narcy/Chaulgnes 2	Stade Malaga N°1 Cd 243 58150 POUILLY SUR LOIRE
------------------	--	---

Festival Foot U13 Pitch / Unique	Poule Unique	71
---	---------------------	-----------

Samedi 07/12/2019 Apres-Midi

22221452 50890.1	(U13BRAS) Cosne 3- St Pere 1 (U13BRD1)	Stade Foing 2 Terrain Annexe Rue Des Sables 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
22221453 50891.1	(U13BRAS) St Martin - Snid Fem 3 (U13BRAS) Olympique 1	Stade Communal Route De Nevers 58130 ST MARTIN D HEUILLE
22221454 50892.1	(U13BRAS) Fc Nevers 58 - E.Pouilly/Cosne Fem 1 Fem 3 (U13BRAS)	Stade Des Senets 03 Terrain Annexe 2 Rue Du Docteur Michel Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES
22221455 50893.1	(U13BRAS) Vauzelles 2- Afp 58 F 3 (U13BRAS)	Stade Des Ateliers 3 Rue Benoit Frachon 58640 VARENNES VAUZELLES
22221456 50894.1	(U13BRAS) Portes Morvan - E. St Benin Montigny 1 Js 1 (U13BRAS)	Stade Robert Folliau Croix Saint Gervais Le Bourg 58140 BRASSY
22221457 50895.1	(U13BRAS) St Pierre 1- Corbigny 1 (U13BRAS)	Stade Du Panama 1 Rue De Beaudrillon 58240 ST PIERRE
22221458 50896.1	(U13BRAS) Premery 2- E. Moulins 1 (U13BRAS)	Stade Robert Gomez 1 Route De Cervenon 58700 PREMERY
22221459 50897.1	(U13BRAS) Esn 58 1- Chantenay 1 (U13BRAS)	Stade Du Rimorin Rue De Decize 58390 DORNES
22221460 50898.1	(U13BRAS) Snid Fem 4- Marzy Fem 2 (U13BRAS)	Stade Des Halles 2 Terrain Annexe Avenue Marcel Merle 58300 DECIZE

Crit Veterans Alain Charlois / Unique	Poule 0	12
--	----------------	-----------

Vendredi 06/12/2019 20H

21914880 50621.1 Arbitre centre	Pougues 1- Snid 1	Stade Les Chanternes Route De Paris 58320 POUQUES LES EAUX
21914881 50622.1 Arbitre centre	La Charite 1- Corbigny 1	Stade André Jomier 1 Terrain Honneur 90 Av. Jacques Coeur Route Nationale 151 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD
21914882 50623.1 Arbitre centre	Guerigny Urzy 1- Fc Nevers 58 1	Stade Municipal 1 Rue Vauban - D977 Pre Du Marais 58130 GUERIGNY
21914883 50624.1 Arbitre centre	La Machine 1- Cie Imphy 1	Stade Etienne Marets 1 Rue Des Stades 58260 LA MACHINE
21914884 50625.1 Arbitre centre	St Benin 1- Vauzelles 1	Stade Du Valiger Rue Des Ecoles 58270 ST BENIN D AZY
21914885 50626.1 Arbitre centre	Non affecté 12- Fourchambault 1	

Departemental 1 Sport Comm / Unique	Poule 0	3
--	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21492310	50049.1	24/11/2019	Pougues 1 - Corbigny 1	5 - 1		24/11/2019 17:07	F
21492312	50051.1	24/11/2019	Luthenay 1 - Snid 3	2 - 1		24/11/2019 17:45	F
21492314	50053.1	24/11/2019	Fourchambault 1 - La Machine 1	0 - 1		24/11/2019 17:07	F
21492315	50054.1	24/11/2019	St Pere 1 - Vauzelles 2	1 - 1		24/11/2019 17:06	F

Departemental 2 / Unique	Poule A	4
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21492442	50115.1	24/11/2019	Marzy 1 - La Charite 3	4 - 3		24/11/2019 17:27	F
21492443	50116.1	24/11/2019	Corbigny 2 - Cosnois F.C. 1	0 - 2		24/11/2019 21:45	F
21492444	50117.1	24/11/2019	Cosne 3 - St Pierre 1	1 - 1		24/11/2019 16:50	F
21492445	50118.1	24/11/2019	Clamecy 2 - Fc Nevers Banlay 1	1 - 3		24/11/2019 18:16	F
21492446	50119.1	24/11/2019	Cie Imphy 1 - Pouilly 1	3 - 1		24/11/2019 21:26	F
21492447	50120.1	24/11/2019	Narcy F.C. 1 - Garchizy 2	1 - 1		24/11/2019 17:06	F

Departemental 2 / Unique	Poule B	5
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21492574	50181.1	24/11/2019	Fourchambault 2 - Sauvigny 1	2 - 3		24/11/2019 15:13	F
21492575	50182.1	24/11/2019	Chateau Arleuf 1 - Montigny 1	3 - 1		24/11/2019 17:14	F
21492577	50184.1	24/11/2019	Charrin 1 - Chaulgnes F.C. 1	3 - 2		24/11/2019 16:57	F
21492578	50185.1	24/11/2019	Coulanges 1 - St Eloi 1	3 - 2		24/11/2019 22:49	F
21492579	50186.1	24/11/2019	Premery 1 - St Benin 2	0 - 1		24/11/2019 17:04	F

Departemental 3 / Unique	Poule A	6
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21492708	50248.1	24/11/2019	Chantenay 1 - Cosnois F.C. 2	4 - 0		24/11/2019 17:40	F
21492709	50249.1	24/11/2019	Entrains 1 - Vauzelles 3	1 - 0		24/11/2019 16:45	F
21492710	50250.1	24/11/2019	Clamecy 3 - Sud Loire Allier 2	1 - 6		24/11/2019 16:01	F
21492711	50251.1	24/11/2019	Coulanges 2 - Garchizy Fr. Port. 1	0 - 1		24/11/2019 17:27	F
21492712	50252.1	24/11/2019	St Pere 2 - Nevers Challuy 2	2 - 3		24/11/2019 16:37	F

Departemental 3 / Unique	Poule B	7
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21492840	50314.1	24/11/2019	Moulins Engilbert 1 - Druy Beard 1	3 - 1		24/11/2019 19:01	F
21492841	50315.1	24/11/2019	Lormes 1 - Anlezy 1	1 - 0		24/11/2019 17:42	F
21492842	50316.1	24/11/2019	La Machine 2 - Corancy 1	2 - 2		24/11/2019 16:55	F
21492843	50317.1	24/11/2019	Chatillon 1 - E. Moux Brassy 1	8 - 2		24/11/2019 16:36	F

Departemental 4 / Unique	Poule A	8
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21837363	50357.1	24/11/2019	Chaulgnes F.C. 2 - Neuvy Sporting Club 1	1 - 1		24/11/2019 18:49	F
21837364	50358.1	24/11/2019	Varzy 1 - Alligny St Amand Fc 1	4 - 1		25/11/2019 19:39	F

Departemental 4 / Unique	Poule B	9
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21837462	50411.1	24/11/2019	St Pereuse 1 - Vandenesse St Honore 1	0 - 2		24/11/2019 17:04	F
Departemental 4 / Unique			Poule C	10			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21837549	50453.1	24/11/2019	Esn 58 3 - Garchizy 3	6 - 1		25/11/2019 13:38	F
Critérium Féminin / Unique			Poule 0	61			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21949492	50816.1	24/11/2019	Cosne Ucs Football 1 - Snid Ados 2	0 - 4		24/11/2019 12:30	E
21949493	50817.1	24/11/2019	Snid Seniors 1 - E. Clamecy Andryes 1	Non joué		24/11/2019 10:56	N
21949495	50819.1	24/11/2019	Corbigny 1 - Cosnois F.C. 1	5 - 6		24/11/2019 19:59	G
21949496	50820.1	24/11/2019	Nevers 58 Fc 1 - E. Pouilly 2f2n 1	Non joué		24/11/2019 19:27	N
Championnat U18 / Brassage			Division 1 Poule A	13			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21914535	50494.1	20/11/2019	Fc Nevers 58 3 - La Charite 1	3 - 5		20/11/2019 17:29	F
21914539	50498.1	23/11/2019	Snid 3 - Fc Nevers 58 3	1 - 12		24/11/2019 13:04	F
21914540	50499.1	23/11/2019	Esn 58 1 - Vauzelles 2	2 - 3		23/11/2019 17:38	F
21914541	50500.1	23/11/2019	La Charite 1 - Clamecy 1	3 - 1		23/11/2019 17:28	F
Championnat U18 / Brassage			Division 1 Poule B	14			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21914581	50525.1	23/11/2019	Snid 2 - Nevers-Challuy R.C. 1	4 - 1		23/11/2019 17:18	F
21914582	50526.1	23/11/2019	E.Charrin 1 - Corbigny 1	0 - 3		23/11/2019 17:11	F
21914583	50527.1	23/11/2019	O. St Martin 1 - E. St Pierre 1	(2) F - 3		22/11/2019	G
Championnat U15 D1 / Brassage			Poule 0	15			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21914749	50559.1	23/11/2019	E.Coulanges/Asav 1 - Fc Nevers 58 2	0 - 6		23/11/2019 17:33	F
21914750	50560.1	23/11/2019	Cosne 1 - Snid 1	1 - 1		23/11/2019 17:22	F
Championnat U13 D1 / Brassage			Poule A	54			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21946071	50662.2	23/11/2019	Afgp 58 F. 1 - La Charite 1	3 - 2		23/11/2019 13:04	E
21946072	50663.2	23/11/2019	Fc Nevers 58 1 - Sud Loire Allier 09 1	17 - 1		23/11/2019 18:06	E
Championnat U13 D1 / Brassage			Poule B	55			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21946083	50668.2	23/11/2019	Nevers-Challuy 1 - Snid 1	0 - 10		24/11/2019 08:26	E
21946084	50669.2	23/11/2019	Cosne 1 - Vauzelles 1	12 - 1		24/11/2019 12:30	E
Championnat U13 D2 / Brassage			Poule A	56			
Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été

21946490 50674.2 23/11/2019 Afgp 58 F. 2 - Fc Nevers 58 2 6 - 2 23/11/2019 13:04 E

21946491 50675.2 23/11/2019 Coulanges 1 - Marzy 1 2 - 4 25/11/2019 08:39 E

Championnat U13 D3 / Brassage	Poule A	58
--------------------------------------	----------------	-----------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21947300	50708.1	23/11/2019	Corbigny 1 - St Pere 1	7 - 1	24/11/2019 19:59	G
21947302	50710.1	23/11/2019	Vauzelles 2 - St Martin Olympique 1	Non joué	24/11/2019 11:01	N
21947303	50711.1	23/11/2019	St Pierre 1 - Premery 2	0 - 2	23/11/2019 20:40	E

Championnat U13 D3 / Brassage	Poule B	59
--------------------------------------	----------------	-----------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21947329	50736.1	23/11/2019	Esn 58 1 - Portes Morvan Js 1	7 - 2	26/11/2019	G
21947330	50737.1	23/11/2019	Chantenay 1 - E. La Machine Charri 1	Non joué	23/11/2019 11:22	N
21947331	50738.1	23/11/2019	Snid 2 - E. Moulins 1	Non joué	24/11/2019 10:56	N
21947332	50739.1	23/11/2019	E. St Benin Montigny 1 - Moux 1	11 - 0	23/11/2019 13:34	E

Championnat U13 D3 / Brassage	Poule C	60
--------------------------------------	----------------	-----------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21947358	50764.1	23/11/2019	Fc Nevers 58 Fem 3 - Snid Fem 3	4 - 0	26/11/2019	G
21947359	50765.1	23/11/2019	E.Narcy/Chaulgnes 2 - Snid Fem 4	12 - 3	26/11/2019	G
21947360	50766.1	23/11/2019	Cosne 3 - E.Pouilly/Cosne Fem 1	18 - 0	24/11/2019 12:30	E

Crit Veterans Alain Charlois / Unique	Poule 0	12
--	----------------	-----------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
21914874	50615.1	22/11/2019	Corbigny 1 - Pougues 1	4 - 2	24/11/2019 20:03	E
21914876	50617.1	22/11/2019	Cie Imphy 1 - Guerigny Urzy 1	1 - 2	23/11/2019 12:31	E
21914877	50618.1	22/11/2019	Vauzelles 1 - La Machine 1	9 - 0	24/11/2019 11:01	E
21914878	50619.1	22/11/2019	Snid 1 - St Benin 1	Non joué	24/11/2019 10:56	N

U15 D2 Match Classement / Unique	Poule 0	62
---	----------------	-----------

Match	Code	Date match	Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
22177431	50865.2	23/11/2019	E.Guerigny Urzy 1 - Corbigny 1	1 - 1	23/11/2019 13:40	F
22177440	50878.2	23/11/2019	Afgp 58 F. 2 - Cosnois F.C. 1	9 - 1	23/11/2019 17:22	F
22177451	50880.2	23/11/2019	Snid 2 - Sud Loire Allier 09 1	2 - 3	23/11/2019 12:06	F

Departemental 1 Sport Comm / Unique		Poule 0										3	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	La Machine 1	21	9	6	3	0	0	0	0	0	27	7	20
2	St Pere 1	15	9	4	3	2	0	0	0	0	10	11	-1
3	Cosne 2	14	8	4	2	2	0	0	0	0	20	8	12
4	Fourchambault 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	17	9	8
4	Corbigny 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	14	18	-4
6	Fc Nevers 58 2	12	8	4	1	3	0	1	1	0	20	14	6
6	Vauzelles 2	12	9	3	3	3	0	0	0	0	15	15	0
8	Cercy 1	11	8	3	2	3	0	0	0	0	9	9	0
9	Sud Loire Allier 1	9	8	3	0	5	0	0	0	0	10	18	-8
10	Pougues 1	8	8	2	2	4	0	0	0	0	14	14	0
11	Snid 3	5	9	1	2	6	0	0	0	0	8	18	-10
12	Luthenay 1	3	6	1	0	5	0	0	0	0	3	26	-23

Departemental 2 / Unique		Poule A										4	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Nevers Banlay 1	25	9	8	1	0	0	0	0	0	33	7	26
2	Marzy 1	22	9	7	1	1	0	0	0	0	22	8	14
2	Cosnois F.C. 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	19	4	15
4	Cosne 3	12	8	3	3	2	0	0	0	0	12	14	-2
5	St Pierre 1	11	9	3	2	4	0	0	0	0	11	17	-6
5	Garchizy 2	11	9	2	5	2	0	0	0	0	17	13	4
7	Corbigny 2	10	9	3	1	5	0	0	0	0	12	11	1
8	La Charite 3	9	8	3	0	5	0	0	0	0	11	18	-7
9	Cie Imphy 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	10	20	-10
9	Clamecy 2	7	7	2	1	4	0	0	0	0	13	15	-2
11	Narcy F.C. 1	5	8	1	2	5	0	0	0	0	10	22	-12
12	Pouilly 1	-1	8	0	0	7	1	0	0	0	5	26	-21

Departemental 2 / Unique		Poule B										5	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Coulanges 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	17	8	9
2	Chaulgnes F.C. 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	21	13	8
3	Charrin 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	23	15	8
4	Premery 1	15	8	5	0	3	0	0	0	0	13	9	4
5	Chateau Arleuf 1	13	9	4	2	3	0	1	1	0	17	15	2
6	Sauvigny 1	10	8	2	4	2	0	0	0	0	8	10	-2
7	Fourchambault 2	9	9	2	3	4	0	0	0	0	18	20	-2
8	St Benin 2	8	8	2	2	4	0	0	0	0	7	12	-5
8	Esn 58 2	8	7	2	2	3	0	0	0	0	10	12	-2
10	St Eloi 1	7	9	2	1	6	0	0	1	0	12	22	-10
11	Luzy Millay 1	5	7	1	2	4	0	0	0	0	8	10	-2
11	Montigny 1	5	8	1	2	5	0	0	0	0	7	15	-8

Departemental 3 / Unique		Poule A										6	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Garchizy Fr. Port. 1	20	9	6	2	1	0	0	0	0	17	10	7
2	Sud Loire Allier 2	19	9	6	1	2	0	0	0	0	24	10	14
2	Vauzelles 3	19	9	6	1	2	0	0	0	0	26	13	13
4	Entrains 1	17	9	5	2	2	0	0	0	0	16	9	7
5	Chantenay 1	15	9	5	0	4	0	0	0	0	17	14	3
6	Pougues 2	13	8	4	1	3	0	0	0	0	16	8	8
6	Cosnois F.C. 2	13	9	4	1	4	0	0	0	0	15	18	-3
6	Nevers Challuy 2	13	9	4	1	4	0	0	0	0	15	14	1
9	Clamecy 3	8	9	2	2	5	0	0	0	0	10	21	-11
10	Fourchambault 3	7	8	2	1	5	0	0	0	0	11	20	-9
11	St Pere 2	3	8	1	0	7	0	0	0	0	12	33	-21
12	Coulanges 2	2	8	0	2	6	0	0	0	0	4	13	-9

Departemental 3 / Unique		Poule B										7	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Moulins Engilbert 1	21	9	7	0	2	0	0	0	0	26	11	15
2	Chatillon 1	20	9	6	2	1	0	0	0	0	39	11	28
3	Druy Beard 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	23	14	9
3	La Machine 2	18	9	5	3	1	0	0	0	0	29	13	16
5	Fc Nevers Banlay 2	16	7	5	1	1	0	0	0	0	21	10	11
6	E. Moux Brassy 1	15	9	5	0	4	0	0	0	0	23	31	-8
7	Corancy 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	19	18	1
8	St Reverien 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	13	19	-6
8	Lormes 1	7	9	2	1	6	0	0	0	0	13	19	-6
10	Marzy 2	5	7	1	2	4	0	0	0	0	11	19	-8
11	Corbigny 3	4	8	1	1	6	0	0	0	0	9	27	-18
12	Anlezy 1	0	8	0	0	8	0	0	0	0	2	36	-34

Departemental 4 / Unique		Poule A										8	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Guerigny Urzy 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	21	10	11
2	Varzy 1	11	6	3	2	1	0	0	0	0	20	12	8
2	Neuvy Sporting Club 1	11	6	3	2	1	0	0	0	0	17	17	0
2	Chaulgnes F.C. 2	11	6	3	2	1	0	0	0	0	16	11	5
5	Alligny St Amand Fc 1	10	6	3	1	2	0	0	0	0	21	18	3
6	Tannay 1	9	5	2	3	0	0	0	0	0	7	5	2
7	Narcy F.C. 2	5	6	1	2	3	0	0	0	0	13	19	-6
8	Corvol F. C. 1	3	5	1	0	4	0	0	0	0	12	10	2
9	Garchizy Fr. Port 2	0	6	0	0	6	0	0	0	0	6	31	-25

Departemental 4 / Unique		Poule B										9	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cercy 2	18	7	6	0	1	0	0	0	0	30	8	22
2	St Seine 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	21	2	19
3	Chateau Arleuf 2	11	6	3	2	1	0	0	0	0	10	6	4
4	Moulins Engilbert 2	10	6	3	1	2	0	0	0	0	10	7	3
5	St Pereuse 1	8	7	2	2	3	0	0	0	0	10	12	-2
5	Vandenesse St Honore 1	8	7	2	2	3	0	0	0	0	13	17	-4
7	Montsauche 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	15	22	-7
7	St Saulge 1	6	7	2	0	5	0	0	0	0	7	14	-7
9	Druy Beard 2	0	6	0	0	6	0	0	0	0	5	33	-28

Departemental 4 / Unique		Poule C										10	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Esn 58 3	15	7	5	0	2	0	0	0	0	21	12	9
2	Nevers Maupas 1	14	6	4	2	0	0	0	0	0	21	10	11
3	St Pierre 2	13	6	4	1	1	0	0	0	0	11	8	3
4	Garchizy 3	10	6	3	1	2	0	0	0	0	12	12	0
5	Charrin 2	9	6	3	0	3	0	0	0	0	14	12	2
6	Olympique St Martin 1	6	5	2	0	3	0	0	0	0	11	10	1
7	Luthenay 2	5	4	2	0	1	1	0	0	0	6	8	-2
8	La Machine 3	3	6	1	0	5	0	0	0	0	6	18	-12
9	Marzy 3	-2	6	0	0	4	2	0	0	0	4	16	-12

Critérium Féminin / Unique		Poule 0										61	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Marzy 1	21	7	7	0	0	0	0	0	0	57	2	55
2	E. Pouilly 2f2n 1	19	7	6	1	0	0	0	0	0	41	9	32
3	Nevers 58 Fc 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	54	9	45
3	Snid Ados 2	18	7	6	0	1	0	0	0	0	33	10	23
5	Snid Seniors 1	9	7	3	0	4	0	0	0	0	24	18	6
5	Nevers 58 Fc 2	9	6	3	0	3	0	0	0	0	36	20	16
7	Cosne Ucs Football 1	8	8	2	2	4	0	0	0	0	19	20	-1
8	E. Clamecy Andryes 1	7	6	2	1	3	0	0	0	0	18	23	-5
9	Cosnois F.C. 1	6	9	2	0	7	0	0	0	0	17	81	-64
10	Corbigny 1	2	9	0	2	7	0	0	0	0	11	67	-56
11	St Reverien 1	0	7	0	0	7	0	0	0	0	1	52	-51

Championnat U18 / Brassage		Division 1 Poule A										13	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	La Charite 1	15	5	5	0	0	0	0	0	0	20	6	14
2	Cosne 1	12	5	4	0	1	0	0	0	0	15	7	8
2	Fc Nevers 58 3	12	6	4	0	2	0	0	0	0	25	11	14
4	Vauzelles 2	9	5	3	0	2	0	0	0	0	14	13	1
5	Esn 58 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	6	9	-3
6	Clamecy 1	-1	4	0	0	3	1	0	0	0	3	16	-13
6	Snid 3	-1	5	0	0	4	1	0	0	0	4	25	-21
8	E. Marzy Afgp 58 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Championnat U18 / Brassage		Division 1 Poule B										14	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Snid 2	15	5	5	0	0	0	0	0	0	34	4	30
2	E. St Pierre 1	10	6	3	1	2	0	0	0	0	14	20	-6
3	Nevers-Challuy R.C. 1	9	4	3	0	1	0	0	0	0	13	5	8
4	Corbigny 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	10	6	4
5	E.Afgp 58/Marzy 1	5	5	1	2	2	0	0	0	0	17	13	4
6	O. St Martin 1	1	5	1	0	2	2	0	0	0	2	22	-20
7	E.Charrin 1	0	4	0	0	4	0	0	0	0	2	22	-20

Championnat U15 D1 / Brassage		Poule 0										15	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Afgp 58 F. 1	13	5	4	1	0	0	0	0	0	27	3	24
2	Cosne 1	9	5	2	3	0	0	0	0	0	11	4	7
3	Fc Nevers 58 2	8	5	2	2	1	0	0	0	0	16	7	9
4	Nevers-Challuy-Sermo 1	3	5	0	3	2	0	0	0	0	4	11	-7
5	Snid 1	2	4	0	2	2	0	0	0	0	2	13	-11
6	E.Coulanges/Asav 1	1	4	0	1	3	0	0	0	0	2	24	-22
7	La Charite 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Vauzelles 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Championnat U15 D2 / Brassage		Poule A										16	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Corbigny 1	12	4	4	0	0	0	0	0	0	21	2	19
2	E.Moulins 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	12	9	3
2	Cosnois F.C. 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	13	12	1
4	E.Narcy/Chaul/La Cha 1	3	4	1	0	3	0	0	0	0	2	17	-15
4	Snid 2	3	4	1	0	3	0	0	0	0	10	18	-8

Championnat U15 D2 / Brassage		Poule B										17	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	E.Guerigny Urzy 1	13	5	4	1	0	0	0	0	0	24	5	19
2	Afgp 58 F. 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	17	5	12
3	Cosne 2	10	5	3	1	1	0	0	0	0	16	5	11
4	Sud Loire Allier 09 1	6	5	2	0	3	0	0	0	0	9	20	-11
5	Marzy 1	3	5	1	0	4	0	0	0	0	5	13	-8
6	E.Esn/Stpierre/Chant 1	-1	5	0	0	4	1	0	0	0	5	28	-23

Championnat U13 D1 / Brassage		Poule A										54	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Nevers 58 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	58	3	55
2	Afgp 58 F. 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	29	23	6
3	La Charite 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	16	19	-3
4	Sud Loire Allier 09 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	2	60	-58

Championnat U13 D1 / Brassage		Poule B										55	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cosne 1	18	6	6	0	0	0	0	0	0	61	4	57
2	Snid 1	12	6	4	0	2	0	0	0	0	29	23	6
3	Vauzelles 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	24	42	-18
4	Nevers-Challuy 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	13	58	-45

Championnat U13 D2 / Brassage		Poule A										56	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Afgp 58 F. 2	18	6	6	0	0	0	0	0	0	42	3	39
2	Fc Nevers 58 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	22	17	5
3	Marzy 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	15	37	-22
4	Coulanges 1	0	6	0	0	6	0	0	0	0	4	26	-22

Championnat U13 D2 / Brassage		Poule B										57	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cosne 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	28	4	24
2	E.Premery Gu 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	13	11	2
2	Clamecy 1	6	4	2	0	2	0	0	0	0	11	13	-2
4	E. Entrains All Donz 1	3	5	1	0	4	0	0	0	0	10	34	-24

Championnat U13 D3 / Brassage		Poule A										58	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Corbigny 1	15	6	5	0	1	0	0	0	0	37	12	25
2	Premery 2	12	5	4	0	1	0	0	0	0	17	15	2
3	St Pere 1	10	5	3	1	1	0	0	0	0	24	13	11
4	St Pierre 1	7	5	2	1	2	0	0	0	0	14	11	3
5	Vauzelles 2	3	3	1	0	2	0	0	0	0	11	15	-4
6	St Martin Olympique 1	1	5	0	1	4	0	0	0	0	9	28	-19
6	Narcy F.C. 1	1	5	0	1	4	0	0	0	0	9	27	-18

Championnat U13 D3 / Brassage		Poule B										59	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Chantenay 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	36	9	27
1	E. St Benin Montigny 1	16	7	5	1	1	0	0	0	0	37	13	24
3	Snid 2	15	6	5	0	1	0	0	0	0	28	10	18
4	E. Moulins 1	9	5	3	0	2	0	0	0	0	38	17	21
5	Esn 58 1	7	6	2	1	3	0	0	0	0	15	21	-6
5	E. La Machine Charri 1	7	6	2	1	3	0	0	0	0	44	28	16
7	Portes Morvan Js 1	2	7	1	0	5	1	0	0	0	8	51	-43
8	Moux 1	0	7	0	0	7	0	0	0	0	4	61	-57

Championnat U13 D3 / Brassage		Poule C										60	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cosne 3	18	6	6	0	0	0	0	0	0	57	6	51
2	Fc Nevers 58 Fem 3	12	6	4	0	2	0	0	0	0	23	14	9
3	Snid Fem 3	9	7	3	0	4	0	0	0	0	11	29	-18
3	Afgp 58 F 3	9	4	3	0	1	0	0	0	0	28	16	12
5	E.Narcy/Chaulgnes 2	6	4	2	0	2	0	0	0	0	26	17	9
5	Marzy Fem 2	6	5	2	0	3	0	0	0	0	16	21	-5
7	Snid Fem 4	0	3	0	0	3	0	0	0	0	6	23	-17
8	E.Pouilly/Cosne Fem 1	-1	5	0	0	4	1	0	0	0	1	42	-41

Crit Veterans Alain Charlois / Unique		Poule 0										12	
Classement officiel au 27/11/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Corbigny 1	12	4	4	0	0	0	0	0	0	20	7	13
2	Fc Nevers 58 1	7	4	2	1	1	0	0	0	0	14	13	1
2	Snid 1	7	3	2	1	0	0	0	0	0	19	8	11
4	Fourchambault 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	18	2	16
4	Vauzelles 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	16	5	11
6	La Charite 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	8	-4
6	Guerigny Urzy 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	5	17	-12
6	St Benin 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	0	6
9	Pougues 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	4	8	-4
9	Cie Imphy 1	0	4	0	0	4	0	0	0	0	4	21	-17
9	La Machine 1	0	4	0	0	4	0	0	0	0	6	27	-21